

## **Dossier Diagnostic Technique**

Votre N° de dossier:

780206961

#### Désignation du propriétaire

Nom et prénom : ... SUCCESSION BUSQUET

Adresse: ..... 9 AVENUE DE LA TRANQUILITE -

**ARCHIMEDE 78000 VERSAILLES** 

#### Désignation du bien

9 AVENUE DE LA TRANQUILITE -**ARCHIMEDE (Non communiqués)** 

Commune:......78000 VERSAILLES

Périmètre de repérage: Ensemble des parties privatives



		ı	MISSION	S	
Type : Lots principaux :	Appartement - T3 Non communiqués	Bâtiment : Etage :	8 DROITE	Références e dastrales : <b>110</b> Références e dastrales : <b>AZ</b>	
Lots secondaires :		Porte :	Face		
Date de diagnostics :	18/02/2022 20/02/2022	Accompagnateur	:Aucun accompagnateu	Opé ateur : GESBERT XAVIER	

# Surface loi Ca l totale: 81,22 m<sup>2</sup> Surface a Diagnostic d ance Energétique



#### Amiante: ABSENCE

Diag Dans le cadre de la mission la n n'a par été repéré de matériaux et produits susceptibles ontenir de l'amiante.



#### Diagnostic Electricité

ure d'électricité comporte une ou des anomalies.



#### **Etat Termites**

pas été repéré d'indice d'infestation de termites.



#### **ERP**

as situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels Le bien n' pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques

sismique définie en zone 1 selon la règlementation parasismique 2011 ENSA: La commune est soumise à un plan d'exposition aux bruits ENSA: L'immeuble n'est pas concerné par un plan d'exposition aux bruits 1 site pollué (ou potentiellement pollué) est répertorié par BASOL. 7 sites industriels ou activités de service sont répertoriés par BASIAS.

OXDI SAS | 16 RUE DU PRE SAINT MARTIN 78910 ORVILLIERS | Tél.: 06 22 05 00 78 | mail: xge@ld2i.com N°SIREN: 844 157 040 | Compagnie d'assurance: AXA n° 7449574504

Rapport DDT: page 1/68



ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **780206961** relatif à l'immeuble bâti distité situé au : 9 AVENUE DE LA TRANQUILITE - ARCHIMEDE (Non communiqués) 78000 VERSAILLES

Je soussigné, **GESBERT XAVIER**, technicien diagnostiqueur pour la société **OXDI SAS** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

 Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Amiante	GESBERT XAVIER	I.Cert	CPDI4999	1 7/2022 (Date d'obtention : 11/10/2018)
Termites	GESBERT XAVIER	I.Cert	CPDI4999	1/1/12/2022 (Date d'obtention : 11/10/2018)
DPE sans mention	GESBERT XAVIER	I.Cert	CPDI4999	11/08/2022 (Date d'obtention : 12/08/2017)
Electricité	GESBERT XAVIER	DEKRA Certification	рш1651	27/11/2023 (Date d'obtention : 28/11/2018)

- Avoir souscrit à une assurance (AXA n° 7449574504 valable jusqu au 01/01/2023) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de nes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser les travaix sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.

  Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et én personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à ORVILLIERS, le 20/02/2022

Signature de l'opérateur de diagnostics :

#### Article L271-6 du Code de la Construction et de l'abitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 211 - sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens approprés. Cet e personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsais té en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire de son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipe, ents pou l'esquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalisés d'application du présent article. »

#### Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Abitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'étable un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation réc ille e au regerd des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics emposant le dossier. »

\*DI SAS | 16 RUE DU PRE SAINT MARTIN 78910 ORVILLIERS | Tél. : 06 22 05 00 78 | mail : xge@ld2i.com N°SIREN : 844 157 040 | Compagnie d'assurance : AXA n° 7449574504

**1/1**Rapport du : 20/02/2022

Rapport DDT: page 2/68



## Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : 780206961 Date du repérage : 18/02/2022 Heure d'arrivée : 09 h 30 Durée du repérage : 00 h 30

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désic. És, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 d 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du paractère de décence ou d'habilité du logement.

**Extrait de l'Article 4-1** - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'upe fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couve cs après tieduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de locaux et le enêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

**Extrait Art.4-2** - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à o mètres, arrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-l.

#### Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département :.... Yvelines

Adresse :..... 9 AVENUE DE LA TRANQUILITE -

ARCHIMEDE (Non communiqués

Commune :...... 78000 VERSAILLES

Section cadastrale AZ, Parcelle(s)

n° 110,

Désignation et situation du ou des lots de copro d'été :

Etage 8 DROITE; Porte Face Los numéro Non communiqués,

#### Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : M. BUSQUET EMM. NUEL

Adresse:......44 RUE DE SAZA CLOUD

92000 NANTERKE

#### Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : . SUCCESSION BUSQUET

A resse: ...... 9 AVENUE DE LA TRANQUILITE -

ARCHIMEDE 78000 VERSAILLES

#### Repérage

Périmètre de repérage : Ensemble des parties privatives

#### Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : ...... GESBERT XAVIER

Raison sociale et nom de l'entreprise : ...... OXDI SAS

Désignation de la compagne d'assurance : ... AXA

Numéro de police et date le validité : ........ 7449574504 / 01/01/2023

#### Superficie privative en m<sup>2</sup> du lot

Surface loi Carrez totale: 81,22 m² (quatre-vingt-un mètres carrés vingt-deux)

Surface au sol totale: 81,22 m² (quatre-vingt-un mètres carrés vingt-deux)

XDI SAS | 16 RUE DU PRE SAINT MARTIN 78910 ORVILLIERS | Tél. : 06 22 05 00 78 | mail : xge@ld2i.com N°SIREN : 844 157 040 | Compagnie d'assurance : AXA n° 7449574504

**1**/2 Rapport du : 20/02/2022

Rapport DDT: page 3 / 68



#### Résultat du repérage

Date du repérage : 18/02/2022

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Aucun accompagnateur

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis, visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Motif de non raise on compte
8ème étage - Entrée	10,33	10,33	<b>A</b> .
8ème étage - Placard 1	0,68	0,68	<i>,</i> <b>6</b>
8ème étage - Couloir	3,70	3,70	,9
8ème étage - Sanitaire	1,65	1,65	29
8ème étage - Wc	1,00	1,00	
8ème étage - Salle d'eau	5,54	5,54	7
8ème étage - Chambre	11,42	11,42	<b>7</b> .
8ème étage - Salle à manger	14,57	14.57	9
8ème étage - Placard 2	0,35	~ ~	
8ème étage - Séjour	20,94	20,94	
8ème étage - Cuisine	10,36	10,36	
8ème étage - Placard 3	0,69	0,6.	
TOTAL	81,22	1,22	

Superficie privative en m² du lot :

Aucun schéma de repérage n'a été sunt à ce rapport. Surface loi Carrez totale: 81,22 m² (quatre-vingt-un mètres carrés vingt-deux Surface au sol totale: 81,22 m² (quatre-vingt-un mètres carrés vingt-deux) gt-un mètres carrés vingt-deux)

Fait à VERSAILLES, le 18/02/2022

Par: GESBERT XAVIER

DXDI SAS | 16 RUE DU PRE SAINT MARTIN 78910 ORVILLIERS | Tél. : 06 22 05 00 78 | mail : xge@ld2i.com N°SIREN: 844 157 040 | Compagnie d'assurance: AXA n° 7449574504

**2**/2 Rapport du : 20/02/2022

Rapport DDT: page 4/68



n°: 2278E0335645M établi le : 18/02/2022

valable jusqu'au: 17/02/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe

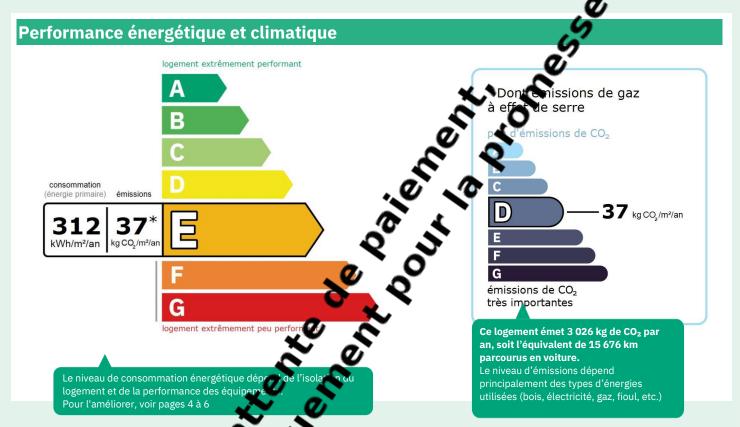


adresse: 9 AVENUE DE LA TRANQUILITE - ARCHIMEDE (Etage 8 DRO) Face, N° de lot: Non communiqués) 78000 VERSAILLES

type de bien : Appartement année de construction: 1970 surface habitable: 81,22 m²

propriétaire : SUCCESSION BUSQUET

adresse : 9 AVENUE DE LA TRANQUILITE - ARCHIMEDE 78000 VERSAILLES



#### Estimation des coûts an rgie du logement

logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, Les coûts sont estimés en fonction des c



1470 € et 2060 € entre

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

e ma facture d'énergie ? voir p.3

Informations diagnostique

**OXDI SAS** 

16 RUE DU PRE SA 78910 ORVILLIE

tel: 06 22 05 0

diagnostiqueur: GESBERT XAVIER

email: xge@ld2i.com n° de certification : CPDI4999 organisme de certification : I.Cert





Rapport DDT: page 5 / 68

## Schéma des déperditions de chaleur toiture ou plafond ventilation 30% 14% portes et fenêtres murs 32% 13% ponts thermiques plancher bas

0%



## Système de ventilation en place



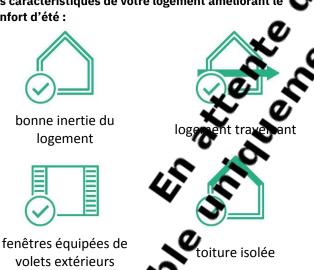
ar conduit

## Confort d'été (hors climatisation)\*

11%



confort d'été:



#### ergies renouvelables

ment n'est pas encore équipé de systèmes de tion d'éra gie renouvelable.

#### es **a**lutions existent :



oompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique





panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

\*Le niveau de confort d'été pré ppuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

## Montants et consommations annuels d'énergie

	Usage		<b>nation d'énergie</b> énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
	chauffage	Gaz Naturel	9 370 (9 370 é.f.)	entre 490 € et 670 €	33 %
	0.1010.110.60	Electrique	13 046 (5 672 é.f.)	entre 830 € et 1 140 €	56 %
ų,	eau chaude	♠ Gaz Naturel	<b>1846</b> (1846 é.f.)	entre 90 € et 140 €	6 %
*	refroidissement				0 %
	éclairage	Electrique	<b>353</b> (154 é.f.)	entre 20 € et 40 €	2 %
4	auxiliaires	# Electrique	<b>751</b> (327 é.f.)	entre 40 € et 70 €	3 %
_	totale pour les recensés :		<b>366 kWh</b> 868 kWh é.f.)	entre <b>1 470</b> € et <b>2 060</b> € par an	Por rester dans cette fourchette d'estituation, voir les recommandations

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 116ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

**DPE** 

A Seules les consommations d'énergie nocessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau cha de sanitaire; l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en ampte dans ou te estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménage appareils en groniques...) ne sont pas comptabilisées.

Les factures re l'es dépendrent de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver rou ou doux... no mbre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des en inements

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie



# Température recommandée en hiver → 1000

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -19% sur votre facture soit -358€ par an



Si climatisation, température recommandée en esé → 28°C



# Consommation recommandee → 116ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

48ℓ consomme en mons par jour,
c'est -29% sur votre acture soit -47€ par an

Estimation faite par rappo de la surface de votre logement (2-3 personnes). Une double de 5 minute = environ 40ℓ.

#### astuces

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17° la nuit.

#### astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.

#### astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir du sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Rapport DDT: page 7 / 68

<sup>\*</sup> Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble	du logement	
	description	isolation
murs	Mur en béton banché d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur l'extérieur Mur en béton banché d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur un local chauffé Mur en béton banché d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur des circulations avec bouche ou gaine de désenfumage, ouverte en permanence	insuffisant 3
plancher bas	Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé	trè √ µ nne
toiture/plafond	Dalle béton donnant sur l'extérieur (terrasse) avec isolation extérieure (7 cm)	insuffisante
portes et fenêtres	Porte(s) autres opaque pleine isolée Portes-fenêtres battantes métal sans rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 12 mm et volets roulants aluminium Fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets roulants aluminium Portes-fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets roulants aluminium Portes-fenêtres battantes métal à rupture de ponts them piques, de lible vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets roulants bois (tablier > 12mm)	bonne

Vue	d'ensemble de	es équipements
		description
	chauffage	Chaudière collective gaz classique îns allée en . 1986 et 1990 en cascade avec une chaudière gaz classique installée avant 1981 régulée, rése ut solé. Emetteur(s): radiateur monotube sans robinet thermostatique  Chaudière collective gaz classique installée entre 1981 et 1985. Emetteur(s): radiateur monotube sans robinet thermostatique  Autres émetteurs à effe dule avec programmateur pièce par pièce (système individuel)
₽,	eau chaude sanitaire	Combiné au système. Je chauffago, contenance ballon 1500 L
*	climatisation	Néant Néant
\$	ventilation	Ventilatic a laturelle per conduit
	pilotage	San système d'intermittence « entermittence pièce par pièce avec minimum de température

# Recommandations de gastion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations l'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont

essentiels.	?
<b>.</b>	type d'entretien
Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
Eclairage Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
ao atéur	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.
. •	

Timmeuble.

In a standard of the standard of t

### Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de l rendre plus écologique. Le pack 🕦 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globa 🕜 e logement (voir packs de travaux 1) + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes es aussi une alternative possible (réalisation du pack 1) avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

	Les trava	ux essentiels montant estimé : 16200 à 24400€	0.
	lot	description	performance recommandée
$\triangle$	Mur	Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	F 4,5 m².K/W
$\triangle$	Plafond	Isolation des plafonds par l'extérieur. ▲ Travaux à réaliser en lien avec la copropriété	R > 5 m <sup>2</sup> .K/W
4	Ventilation	Installer une VMC hygroréglable type B et renn e de l'etanc. sité à l'air de l'enveloppe	
	Chauffage	Remplacer la chaudière actuelle par une chaudière gaz à condensation.  Remplacer le système de chauffage , ar une pou ne à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énerge a ugmentera sensiblement).  A Travaux à réaliser par le copropriété	Rendement PCS = 92% SCOP = 4
₽,	Eau chaude sanitaire	Système actualisé en reme temps sue le chauffage  A Travaux à réalis spar la coprostiété	Rendement PCS = 92%

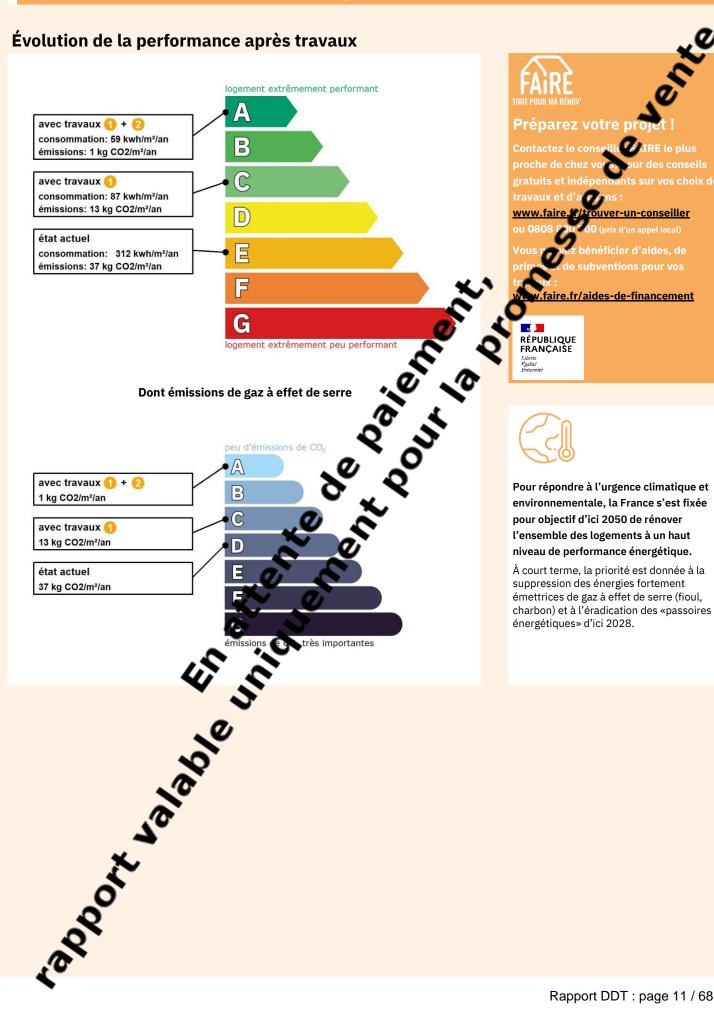
#### Les travaux à envis ntant estimé : 11700 à 17600€

	lot	description	performance recommandée
	Portes et fenêtres	Remplacer les feuêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcee.  ravaux a réaliser en lien avec la copropriété  Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	Uw = 1,3 W/m <sup>2</sup> .K, Sw = 0,42
	Chauffage	Remolicer le système de chauffage par une pompe à chaleur a Ve double service chauffage et ECS. Travaux à réaliser par la copropriété	SCOP = 4
<b>₽</b> °	Eau chaude sanitaire	Système actualisé en même temps que le chauffage Mettre en place un système Solaire A Travaux à réaliser par la copropriété	COP = 4

# Commentair Néant

Rapport DDT: page 10/68

## Recommandations d'amélioration de la performance (suite)



Rapport DDT: page 11/68

**DPE / ANNEXES** 

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résult présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certific qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.23.4]

Justificatifs fournis pour établir le DPE

Référence du DPE : 780206961 Invariant fiscal du logement : N/A

Référence de la parcelle cadastrale : Section cadastrale AZ, Parcelle(s) nº 110, Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Numéro d'immatriculation de la copropriété : AAO 807 396

Descriptifs des équipements individuels - Gestionnair

#### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations réelles : consommations réelles:

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les cupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc un araître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour pusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter o tement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient se siblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Energie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélise de la CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évolue 🚱 résulta

#### Généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département	Observé / mesuré	76 Yvelines
Altitude	Donnée en ligh	123 m
Type de bien	O Observé esuré	Appartement
Année de construction	Document fourni	1970
Surface habitable du logement	Observe / meanse	81,22 m²
Surface habitable de l'immeuble	O Jaservé / m.s. ś	159579 m²
Nombre de niveaux du logement	Observé esuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	Obse 1/mesuré	2,5 m

## **Enveloppe**

donnée d'entrée	<b>'</b> O'	Z	origine de la donnée	valeur renseignée
	Surface du mu	S <sub>O</sub>	Observé / mesuré	30,84 m²
	Type de la cal now chauffé adjacent	0	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 1 Nord, Est	Matériau mur	$\wp$	Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	$\wp$	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	<b>Isolation</b>	P	Observé / mesuré	non
	Surface 14 mi	ρ	Observé / mesuré	36,25 m²
	Type de locar non chauffé adiacer	ρ	Observé / mesuré	un local chauffé
Mur 2 Sud, Ouest	Matén, u mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epuisseur mur	$\wp$	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	non
*	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	9,57 m <sup>2</sup>
8	Type de local non chauffé adjacent	۵	Observé / mesuré	des circulations avec bouche ou gaine de désenfumage, ouverte en permanence
Mur 3 Sud, Ouest	Surface Aiu	$\wp$	Observé / mesuré	11.25 m²
~~	Etat isolation des parois Aiu	ρ	Observé / mesuré	non isolé
~~	Surface Aue	ρ	Observé / mesuré	8.3 m²

	Etat isolation des parois Aue	Q	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	2	Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	ρ	Observé / mesuré	≤ 20 cm
		<u> </u>		
	Isolation		Observé / mesuré	non
	Surface de plancher bas  Type de local non chauffé	ρ	Observé / mesuré	81,22 m <sup>2</sup>
Plancher	adjacent	ρ	Observé / mesuré	un local chauffé
	Type de pb	$\mathcal{Q}$	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	$\wp$	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher haut	Q	Observé / mesuré	81,22 m²
	Type de local non chauffé	۵	Observé / mesuré	l'extérieur (terrasse)
Plafond	adjacent Type de ph	ρ	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation	2	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	2	Observé / mesuré	7 cm
	•		•	
	Surface de baies	<u>Q</u>	Observé / mesuré	1,8 m²
	Placement	<u>Q</u>	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Est
	Orientation des baies	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres Attantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Métal: vee rupteur de posits thermiques
	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	do () 6 vitrage
	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	10 nm
Fenêtre 1 Nord	Présence couche peu émissive	$\wp$	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	$\wp$	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	ρ	Observé / mc yre	bu 5 cm
	menuiserie			<del>V</del>
	Type volets	2	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	Ω	Obstaré mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	2	Observe / mesure	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	2	pservé / mr vé	60 - 90°, 0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°
	Surface de baies	~	Observé / městíré	1,8 m²
	Placement		Observé / Mesuré	Mur 1 Nord, Est
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	ρ	pervé / mesuré	vertical
	Type ouverture	_8	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	8	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Type de vitrage	P	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaissed la no air	P	Observé / mesuré	16 mm
Fenêtre 2 Est	Présence couche peu émissive	$\wp$	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	Q	Observé / mesuré	Air
	Positionnement la la	۵	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur Vu do mant		Observed I measured	In Fam.
	menuiserie	<u> </u>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	2	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	ρ	Observé / mesuré	60 - 90°, 0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°
<u> </u>	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	3,3 m²
~	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Est
Porte-fenêtre 1 Nord	Orientation des baies	$\wp$	Observé / mesuré	Nord
~	Inclinaison vitrage	Q	Observé / mesuré	vertical
4.0				

	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	Métal sans rupteur de ponts thermiques
	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	<u>Q</u>	Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Q	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	P	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	ρ	Observé / mesuré	60 - 90°, 0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	6,71 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Est
	Orientation des baies	۵	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	۵	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	۵	Observé / mesuré	Portes-fenêtres coulissantes
	Type menuiserie	۵	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponte thermiques
	Type de vitrage	۵	Observé / mesuré	double varies
	Epaisseur lame air	٥	Observé / mesuré	16 m
Porte-fenêtre 2 Est	Présence couche peu émissive	<u>,</u>	Observé / mesuré	040
	Gaz de remplissage	۵	Observé / mesuré	
	Positionnement de la	۵	Observé / mesuré	C
	menuiserie Largeur du dormant			au nu inté faur
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesure	V. ets roulants aluminium
	Type de masques proches	ρ	Observé / me vé	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	P	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	$\wp$	Obsavé / mesuré	60 - 90°, 0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°
	Surface de baies	ρ	Observe / mesuré	3,3 m²
	Placement	ρ	oservé / mr. vré	Mur 1 Nord, Est
	Orientation des baies	×	Observé / mesaré	Est
	Inclinaison vitrage	P	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Þ	O⊳ter > / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	ρ	V pervé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Type de vitrage	8	Observé / mesuré	double vitrage
Porte-fenêtre 3 Est	Epaisseur lame air	20	Observé / mesuré	16 mm
	Présence cour le pu émissiv	Ó	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remais age	ρ	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie			·
	Type volets	<u>Q</u>	Observé / mesuré	Volets roulants bois (tablier > 12mm)
	Type de in redes proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type or masques lointains	2	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Symface de porte	<u>Q</u>	Observé / mesuré	1,68 m²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 3 Sud, Ouest
₩.	Nature de la menuiserie	<u>Q</u>	Observé / mesuré	Toute menuiserie
Porte	Type de porte	ρ	Observé / mesuré	Porte opaque pleine isolée
0	Présence de joints d'étanchéité	2	Observé / mesuré	non
2	Positionnement de la menuiserie	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
2	Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont The majue 1	menuiserie  Type de pont thermique	2	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Est / Porte-fenêtre 1 Nord
Pont Indinique 1	rype de pont mermique	2	Observe / mesure	riui I Noiu, Est / Foite-lellette I Noiu

	Type isolation	$\wp$	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	5,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	۵	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Est / Fenêtre 1 Nord
	Type isolation	P	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 2	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	5,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	$\wp$	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	P	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Est / Porte-fenêtre 2 Est
	Type isolation	P	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 3	Longueur du PT	۵	Observé / mesuré	10,5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	۵	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Est / Porte-fenêtre 3 Es
	Type isolation	۵	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 4	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	5,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	$\wp$	Observé / mesuré	au prointerieur
	Type de pont thermique	ρ	Observé / mesuré	Mu. 1 Nord, Es., Fenêtre 2 Est
	Type isolation	P	Observé / mesuré	n isolé
Pont Thermique 5	Longueur du PT	۵	Observé / mesuré	5,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	ρ	Observé / mesuré	au intérieur
	Type PT	ρ	Observé / mess	ur 1 Nord, Est / Plafond
Pont Thermique 6	Type isolation	P	Observé / Jesuré	non isolé / ITE
	Longueur du PT l	۵	Observit/ mesuré	19,1 m
	Type PT	۵	Observé / mes é	Mur 1 Nord, Est / Plancher
Pont Thermique 7	Type isolation	ρ	servé / m/s.	non isolé / non isolé
	Longueur du PT l	25	Observé esuré	19,1 m
	Type PT	70	Observ / mesuré	Mur 1 Nord, Est / Mur 2 Sud, Ouest
Pont Thermique 8	Type isolation	<b>V</b> P	Os. arve / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT l	ρ	servé / mesuré	5 m
	<b>*</b>		7	
Systèmes		0		
donnáo d'ontráo		<b>\</b>	anidina da la dannéa	valaur rangaidháa

# Systèmes

donnée d'entrée	W C	•	origine de la donnée	valeur renseignée
	Type de ventilation	$\wp$	Observé / mesuré	Ventilation naturelle par conduit
Ventilation	Façades exposées	$\mathcal{Q}$	Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Travel of	$\mathcal{Q}$	Observé / mesuré	oui
	Type d'installation de chauffage	۵	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Surface uffée	$\mathcal{Q}$	Observé / mesuré	19,8 m²
	Nome e de niveaux desservis	$\mathcal{Q}$	Observé / mesuré	7
	C scáde avec priorité	$\wp$	Observé / mesuré	non
	ype générateur	ρ	Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz classique installée entre 1986 et 1990
Chauffage 1	Année installation générateur	$\wp$	Observé / mesuré	1987
- 5	Energie utilisée	$\wp$	Observé / mesuré	Gaz Naturel
<b>20</b>	Cper (présence d'une ventouse)	۵	Observé / mesuré	non
2	Pn générateur	$\mathcal{Q}$	Observé / mesuré	3500 kW
.0	Présence d'une veilleuse	ρ	Observé / mesuré	non
, O	Chaudière murale	Q	Observé / mesuré	non

	Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement	P	Observé / mesuré	oui
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	P	Observé / mesuré	non
	Type générateur	ρ	Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz classique installée avant 1981
	Année installation générateur	ρ	Observé / mesuré	1968
	Energie utilisée	ρ	Observé / mesuré	Gaz Naturel
	Cper (présence d'une	ρ	Observé / mesuré	non
	ventouse) Pn générateur	<u>,</u>	Observé / mesuré	13950 kW
	Présence d'une veilleuse	2	Observé / mesuré	non
	Chaudière murale	2	Observé / mesuré	non
	Présence d'une régulation/Ajust,T°	٥	Observé / mesuré	non
	Fonctionnement  Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	ρ	Observé / mesuré	non
	Type émetteur	P	Observé / mesuré	Radiateur monotube sans robinet and mostatique
	Température de distribution	ρ	Observé / mesuré	supérieur à 65°C
	Année installation émetteur	ρ	Observé / mesuré	1970
	Type de chauffage	P	Observé / mesuré	central
	Equipement d'intermittence	ρ	Observé / mesuré	Sans s, stème d'inter niti ence
	Présence comptage	P	Observé / mesuré	
	Type d'installation de chauffage	$\wp$	Observé / mesuré	nstallation de a nuffage simple
	Surface chauffée	ρ	Observé / mesuré	19,8 m²
	Nombre de niveaux desservis	ρ	Observé / mesuré	7
	Type générateur	ρ	Observé / mesure	Naturel - Chaudière gaz classique installée entre 1981 et 1985
	Année installation générateur	P	Observé / me vré	1,83
	Energie utilisée	ρ	Observé / mesuré	Gaz Naturel
	Cper (présence d'une ventouse)	$\wp$	Obstacé / mesuré	non
	Pn générateur	ρ	Observé / mec. é	2326 kW
	Présence d'une veilleuse	ρ	Jervé / mes	non
Chauffage 2	Chaudière murale	×	Observé esuré	non
	Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement	S	Obrave y mesuré	non
	Présence ventilateur / dispositif circulation at lans circuit combustion	ρ	Servé / mesuré	non
	Type émetteur	N	Observé / mesuré	Radiateur monotube sans robinet thermostatique
	Température de a stribution	P	Observé / mesuré	supérieur à 65°C
	Année in tallation émettour	P	Observé / mesuré	1970
	Type de chauffage	P	Observé / mesuré	central
	Equipement d'intermittence	P	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Présence compt.	ρ	Observé / mesuré	0
	Type d'installation de chauffage	$\wp$	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type se thateur	ρ	Observé / mesuré	Electrique - Autres émetteurs à effet joule
	Anne installation générateur	X	Valeur par défaut	1970
	E o gie utilisée	ρ	Observé / mesuré	Electrique
Chauffage 3	ype émetteur	ρ	Observé / mesuré	Autres émetteurs à effet joule
×	Année installation émetteur	ρ	Observé / mesuré	Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur	P	Observé / mesuré	41,63 m²
20	Type de chauffage	ρ	Observé / mesuré	divisé
2	Equipement intermittence	ρ	Observé / mesuré	Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température
Equals 2	Nombre de niveaux desservis	P	Observé / mesuré	1
Eau chaus samtaire	Type générateur	۵	Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz classique installée entre 1986 et 1990

$\wp$	Observé / mesuré	1987
ρ	Observé / mesuré	Gaz Naturel
$\bigcirc$	Observé / mesuré	Chauffage et ECS
P	Observé / mesuré	non
P	Observé / mesuré	non
۵	Observé / mesuré	oui
۵	Observé / mesuré	non
P	Observé / mesuré	3500 kW
ρ	Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz classique installée avant 1981
$\mathcal{Q}$	Observé / mesuré	1968
ρ	Observé / mesuré	Gaz Naturel
$\wp$	Observé / mesuré	non 🕖
$\wp$	Observé / mesuré	non
P	Observé / mesuré	non
P	Observé / mesuré	non Company
P	Observé / mesuré	13950kW
Q	Observé / mesuré	Ré u collectif ic lé sans traçage, majorité des logements avec pièces al
Q	Observé / mesuré	To T
$\wp$	Observé / mesuré	accumuln
$\mathcal{Q}$	Observé / mesuré	1500
		Observé / mesuré

#### Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, airêtés. lu 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance én relatif à l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels poin l'élabora ou des diagnostics de performance énergétique, décret n°2008-461 du 15 mai 2008, arrêtés du 21 octobre 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-133 art L134 Ta 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

**Nota :** Le présent rapport est établi par une personne cont les compétences sont certifiées par I.Cert - Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performe de 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)



Rapport DDT : page 17 / 68



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du d établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé pub (que)

> Numéro de dossier: 780206961 Date du repérage: 18/02/2022

Références réglementaires	<b>.</b>
Textes réglementaires	Articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation, Art. L. 1334-13.  R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 et 24, Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique; Arrêtés et 12 décembre 2012 et 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1 <sup>er</sup> juin 2015.

Immeuble bâti visité	.5
Adresse	Rue :
Périmètre de repérage :	Ensemble des parties prival ves
Type de logement : Fonction principale du bâtiment : Date de construction :	

Le propriétaire et le commanditaire	
Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom :
Le commanditaire	Nom et prénom :

Le(s) signataire(s)		<b>O</b> .	. 💙	
	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	GESBERT XAVIER	Opérateu le repérate	I.Cert Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE	Obtention : 11/10/2018 Échéance : 10/07/2022 N° de certification : CPDI4999

Raison sociale de l'entreprise : OXDI SAS (Numéro

Adresse: 16 RUE DU PRE SAINT MARTIN,

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA

Numéro de police et date de validité : 744957450

Le rap	port de	repérage
--------	---------	----------

Date d'émission du rapport de repérag ems au propriétaire le 20/02/2022

Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut ên seproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 10 pages, la conclusion est située en page 2.

I SAS | 16 RUE DU PRE SAINT MARTIN 78910 0R VILLIERS | Tél. : 06 22 05 00 78 | mail : xge@ld2i.com N°SIREN : 844 157 040 | Compagnie d'assurance : AXA n° 7449574504

**1**/10 Rapport du : 20/02/2022

Rapport DDT: page 18/68



#### Sommaire

- 1 Les conclusions
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
- 3 La mission de repérage
  - 3.1 L'objet de la mission
  - 3.2 Le cadre de la mission
  - 3.2.1 L'intitulé de la mission
  - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
  - 3.2.3 L'objectif de la mission
  - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
  - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
  - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
- 4 Conditions de réalisation du repérage
  - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
  - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
  - 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur
  - 4.4 Plan et procédures de prélèvements
- 5 Résultats détaillés du repérage
  - 5.1 Identification des matériaux repérés de la liste A
  - 5.2 Identification des matériaux repérés de la liste B
- 6 Signatures
- 7 Annexes

#### 1. – Les conclusions

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le répérage les natériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilis à à ces fins.

- 1.1 Liste A : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'as as été re, eré
  - de matériaux ou produits de la liste A contenant de l'amiante.
- 1.1 Liste B: Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il na pas été repéré
  - de matériaux ou produits de la liste B content et de l'anjante.
- 1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'arti (1/3.2 les loca x ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels l'es investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

	- F		
Localisation		Parties du local	Raison
Sous-Sol - Cave	9	Toutes	Absence de clef
Sous-Sol - Emplacement de poskins		Toutes	Absence de clef

Certains locaux, pa i s de locaur ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante. Les obligations règlementaires du (des) propriétaire(s) prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-1. Lu Code de la Santé Publique, ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12 Décembre 2012 (Listes "A" et "B"). De ce fait le vendeur reste responsable au titre des vices cachés en cas de présence d'Amiante, Et ces de présence d'Amiante, et si il y a obligation de retrait, ce dernier sera à la charge du vendeur.

2 I	Le(s	()	la	borai	toire	S	) d <sup>-</sup>	and	yses
-----	------	----	----	-------	-------	---	------------------	-----	------

Raison sociale et nom de lantisprise :	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Adresse:	<del>-</del>
Numéro de l'accréditation ofrac :	<del>-</del>

#### 3. – La mission de repérage

#### 3.1 L'objet de mission

X. I SAS | 16 RUE DU PRE SAINT MARTIN 78910 0RVILLIERS | Tél. : 06 22 05 00 78 | mail : xge@ld2i.com N°SIREN : 844 157 040 | Compagnie d'assurance : AXA n° 7449574504

**2**/10 Rapport du : 20/02/2022

Rapport DDT: page 19/68



Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur. Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

#### 3.2 Le cadre de la mission

#### 3.2.1 L'intitulé de la mission

«Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti».

#### 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu' «en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.»

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, «l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code». La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

#### 3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique.»

L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et R)

#### 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13. (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pou u mission normale à la recherche de matériaux et produits contenans l'amiante dans les composants et parties de composants de l construction y figurant.

En partie droite l'extrait du texte de l'Annex

**Important**: Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il plus restreint que celui élaboré pour les missions de repéración matérial produits contenant de l'amiante avant démolition d'imme sle ou celui à en ore avant réalisation de travaux.

#### 3.2.5 Programme de repérage complémentaire le cas écheant

En plus du programme de repérage réglementai : le présent raspost porte sur les parties de composants suivantes :

Liste A				
Composant de la construction Partie du composant à vérific qu a				
	Flocages			
Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages			
	Faux plafonds			

Liste B						
Composant de la construction	Partie du cor quisant à vérifier ou à sonder					
1. Parois verticales intériores						
	Enduits proje					
	Revêtement dus (plaques de menuiseries)					
	Revêtement durs (amiante-ciment)					
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux	Ent ges de poteaux (carton)					
(périphériques et intérieurs)	nt urages de poteaux (amiante-ciment)					
	Er ourages de poteaux (matériau sandwich)					
•	ntourages de poteaux (carton+plâtre)					
0.5	Coffrage perdu					
Cloisons (légères et préfabriquées), Gaine et	Enduits projetés					
Coffres verticaux	Panneaux de cloisons					
2, 1 anchen	s et plafonds					
Plafonds, Pour s et Charper Craines et	Enduits projetés					
fires Horizon, ux	Panneaux collés ou vissés					
Planche	Dalles de sol					
3. Analots, canalisations	et équipements intérieurs					
C it de fluides ( our cuture fluides)	Conduits					
Come its de fluides (ang au, autres fluides)	Enveloppes de calorifuges					
	Clapets coupe-feu					
Copets volets coupe-feu	Volets coupe-feu					
	Rebouchage					
Portes coupe-feu	Joints (tresses)					
Loures confbe-ren	Joints (bandes)					
Vide-ordures	Conduits					
4. Eléments extérieurs						
0	Plaques (composites)					
	Plaques (fibres-ciment)					
2	Ardoises (composites)					
Toitures	Ardoises (fibres-ciment)					
	Accessoires de couvertures (composites)					
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)					
	Bardeaux bitumineux					
	Plaques (composites)					
	Plaques (fibres-ciment)					
Bardages et façades légères	Ardoises (composites)					
Parages et jalanes je Seres	Ardoises (fibres-ciment)					
	Panneaux (composites)					
	Panneaux (fibres-ciment)					
	Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment					
Conduits en toiture et façade	Conduites d'eaux usées en amiante-ciment					
	Conduits de fumée en amiante-ciment					

	Composant de la construc	•		 ٠	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	U	``	,	•	-	
						2

#### 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou par les de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'il me de n'ayant pu être visités.

Descriptif des pièces visitées

8ème étage - Entrée, 8ème étage - Placard 1, 8ème étage - Couloir, 8ème étage - Sanitai 7,

8ème étage - Wc, 8ème étage - Salle u eau, 8ème étage - Chambre,

8ème étage - Salle à manger,

8ème étage - Balcon,

8ème étage - Placard 2,

8ème étage - Séjour, 8ème étage - Cuisine,

8ème étage - Placard 3

N I SAS | 16 RUE DU PRE SAINT MARTIN 78910 0RVILLIERS | Tél. : 06 22 05 00 78 | mail : xge@ld2i.com N°SIREN : 844 157 040 | Compagnie d'assurance : AXA n° 7449574504

3/10 Rapport du : 20/02/2022

Rapport DDT: page 20 / 68



Localisation	Description	
8ème étage - Entrée	Sol : marbre Plinthes : Bois Murs : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Porte : Bois	a.
8ème étage - Placard 1	Sol : Bois et torchis Murs : bois et vernis Plafond : bois et vernis Porte : Bois et Peinture	, to
8ème étage - Couloir	Sol : Parquet Plinthes : Bois Murs : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Porte : Bois et Peinture	20,
8ème étage - Sanitaire	Sol : Carrelage Plinthes : Carrelage Murs : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Porte : Bois et Peinture	So
8ème étage - Wc	Sol : Carrelage Plinthes : Carrelage Murs : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Porte : Bois et Peinture	S
8ème étage - Salle d'eau	Sol: Carrelage Plinthes: Carrelage Murs: Plâtre et peinture et faïence Plafond: Plâtre et Peinture Porte: bois et peinture Placard: Bois et Peinture Porte de placard: Bois et peinture	rese Ces
8ème étage - Chambre	Fenetre: Aluminium Volet: Aluminium Coffre de volet: Bois et Peinture	
8ème étage - Balcon	Sol : Béton et Carrelage Murs : pierres Garde-corps : Béton et peinture	
8ème étage - Salle à manger	Sol : Parquet Plinthes : Bois Murs : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Porte : bois et peinture Fenêtre 1 : Aluminium Volet 1 : Aluminium Coffre de volet 1 : Busset remture Fenêtre 2 : Aluminium Volet 2 : Aluminium	
8ème étage - Placard 2	Sol : Parquet Murs : plâtre et enture Plafond : Streyt peinture Porte : Pois et peinture	
8ème étage - Séjour	Sol: Grade Plimbes sons Muscolâtre et Peintun Planord: plâtre et pen jure Socie 1: Bois a reinture Porte 2: Bois a senture Fenêtre: As inium Volet: A suir dum Coffred e voiet: Bois et Peinture	
8ème étage - Cuisine	Sol: Sam. Plathes: Carrelage Mus. plâtre et peinture et faïence F. sond: plâtre et peinture Sorte: Bois et peinture Fenêtre: Aluminium Volet: Aluminium Coffre de volet: Bois et Peinture	
8ème étage - Placard 3	Sol : Bois et peinture Murs : plâtre et Peinture Plafond : plâtre et peinture Porte : Bois et peinture	
Sous-Sol - Cave	Sol : Béton Murs : béton Plafond : Béton Porte : Bois et peinture	
Sous-Sol - Emplacement de rar a	Sol : Béton Murs : béton Plafond : Béton	

#### 4. – Conditions de réalisation du repérage

#### 4.1 Bilan de l'analyse documentaire

I SAS | 16 RUE DU PRE SAINT MARTIN 78910 0RVILLIERS | Tél. : 06 22 05 00 78 | mail : xge@ld2i.com N°SIREN : 844 157 040 | Compagnie d'assurance : AXA n° 7449574504

**4**/10 Rapport du : 20/02/2022



Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Non

Observations:

Néant

#### 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 14/02/2022

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 18/02/2022

Heure d'arrivée : 09 h 30 Durée du repérage : 00 h 30

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Aucun accompagnateur

#### 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions des arrêtés.

#### 4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

#### 5. – Résultats détaillés du repérage

#### 5.1 Identification des matériaux repérés de la liste A

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion	Justination	Stat de onservation	Commentaires
Néant	=				

Aucun autre matériau de la liste A n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragrante 3.2.6

#### 5.2 Identification des matériaux repérés de la liste B

Localisation	Identifiant + Description	Conclusi	Jus. "ication	Etat de conservation	Commentaires
8ème étage - Wc	Identifiant: MP002  Description: Conduits PVC  Composant de la construction: Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)  Partie à sonder: Conduits  Sondage: Visuel	Absoluce: amiante	. Ériau ou produit qu' par nature ne contient pas d'amiante		

Aucun autre matériau de la liste B n'a été repéré dans périmètre de repéra, o mentionné en paragraphe 3.2.6

#### 6. – Signatures

Nota: Le présent rapport est établi par la personne lont les compétences sont certifiées par I.Cert Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 3570 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à VERSAILLES, le 18/02/20

Par : GESPEXT XAVIX



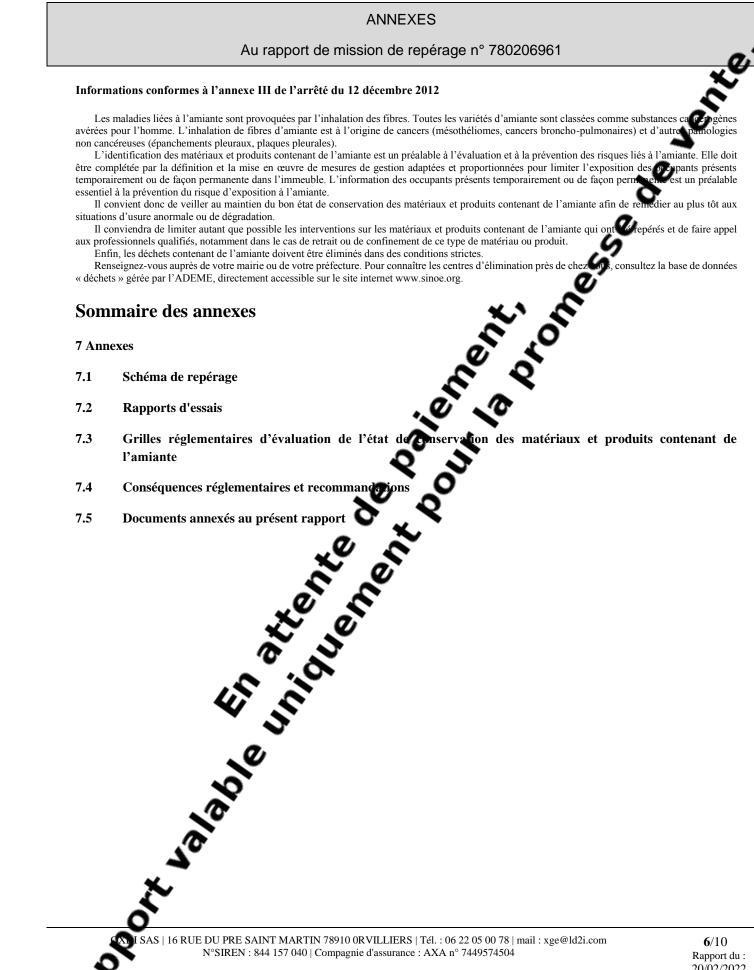
n I SAS | 16 RUE DU PRE SAINT MARTIN 78910 0RVILLIERS | Tél. : 06 22 05 00 78 | mail : xge@ld2i.com N°SIREN : 844 157 040 | Compagnie d'assurance : AXA n° 7449574504 **5**/10 Rapport du : 20/02/2022

Rapport DDT: page 22 / 68



#### **ANNEXES**

#### Au rapport de mission de repérage n° 780206961



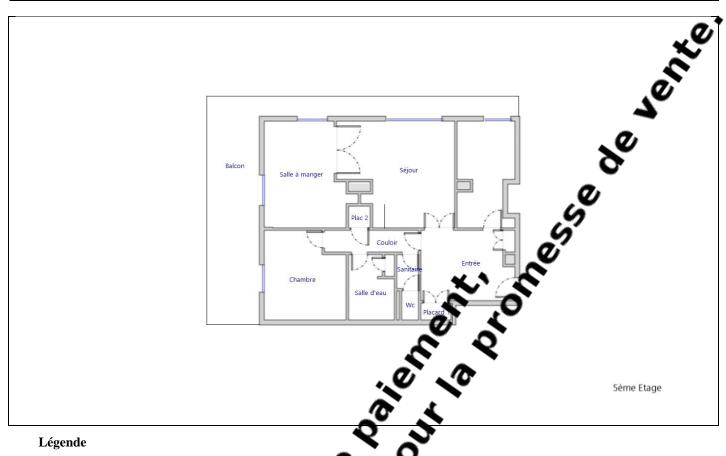
I SAS | 16 RUE DU PRE SAINT MARTIN 78910 0RVILLIERS | Tél. : 06 22 05 00 78 | mail : xge@ld2i.com N°SIREN: 844 157 040 | Compagnie d'assurance: AXA n° 7449574504

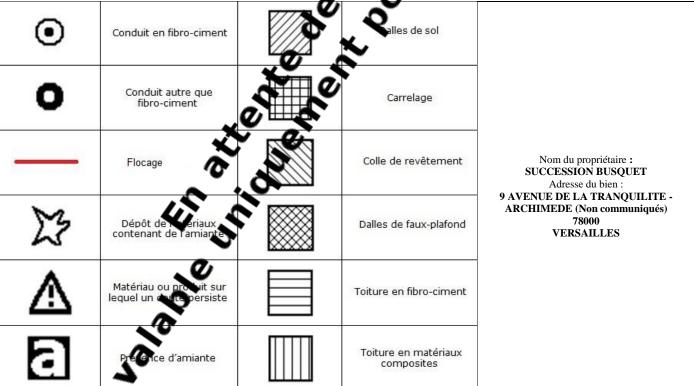
**6**/10 Rapport du: 20/02/2022

Rapport DDT: page 23 / 68



#### 7.1 - Annexe - Schéma de repérage





Aucune photo Lustration n'a été jointe à ce rapport.

I SAS | 16 RUE DU PRE SAINT MARTIN 78910 0RVILLIERS | Tél. : 06 22 05 00 78 | mail : xge@ld2i.com N°SIREN : 844 157 040 | Compagnie d'assurance : AXA n° 7449574504

**7**/10 Rapport du : 20/02/2022



#### 7.2 - Annexe - Rapports d'essais

#### Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
=	-	=	=	-

#### Copie des rapports d'essais :

Aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produits de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produits de la l'su A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circ de lons d'air

Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	1º Il existe un système de ventilatio, par insufflation d'air dans le local et l'orientation en jet est tell in celui-ci n'affecte pas directem une faut pland contenant de l'amiante, ou 2º Il existe un système de contilation aver reprise(s) d'air au niveau du faux par and (système de ventilation à double flux).	Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

2. Classification des différents degrés d'exposition de voduit aux chocs et vibrations

Fort	Noyen	Faible
	L'exp. S'non du projuit aux chocs et vibrations sera con idérée comment oyenne dans les situations où le cux plafond cenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommas checaniques mais se trouve dans un lieu rès fréquent (ex : supermarché, piscine, théâtre,).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Grilles d'évaluation de l'état de concer ation des matériaux ou produits de la liste B

#### Aucune évaluation n'a de réalisée

#### Critères d'évaluation de l'état de consertation des matériaux ou produits de la liste B

1. Classification des nive ux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation	
présente pas ou très peu de risque pouvait entrainer à	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	présente un risque important pouvant entrainer	

Légende : EP = évaluation périod : le ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégr d'uton lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions phys ues intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que le risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas encompte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, songe réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

N SAS | 16 RUE DU PRE SAINT MARTIN 78910 0R VILLIERS | Tél. : 06 22 05 00 78 | mail : xge@ld2i.com N°SIREN : 844 157 040 | Compagnie d'assurance : AXA n° 7449574504

**8**/10 Rapport du : 20/02/2022

Rapport DDT: page 25 / 68



#### 7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

#### Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produits de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 - L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai mai ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'oc modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de ré-

Score 2 - La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est ettectuee dans les conditions de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèveremise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèverements de la conservation de l'état de conservation. nts d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29

cinq fibres par litre, le Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante p à l'article R1334-20, dans ubstantielle de l'ouvrage ou un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modifica

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propre de fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29: Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laque it remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres onservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, nois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

#### Article R.1334-29-3:

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A 1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux trait isuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussiè démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'antière mentiont à à l'article R. 1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modifice d'in substants, le de l'ouvrage ou de son usage.

enant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiments occupés ou III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produ la liste B fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

#### Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produits de la

- 1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit cerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclur à la nécessite de une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :

  a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des l'étatux et produit, soncernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de
  - conservation
  - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation appropriées pour les supprimer.
- 2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisen, té d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
  - a) Rechercher les causes de la dégradation et ectives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin
  - d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l e, prendre les resures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante; nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la
  - c) Veiller à ce que les modifications apport soient 1 même zone;
  - restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation. ertifiée pour le retrait ou le confinement.
- qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
  - a) Prendre, tant que les mesures mentionnées c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit cont an at de l'amiante
  - Durant les mesures conservatoires vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
  - b) Procéder à une analyse de ri plémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante da zone concernée ;

  - d) Contrôler périodiquences que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.
  - sulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportés.

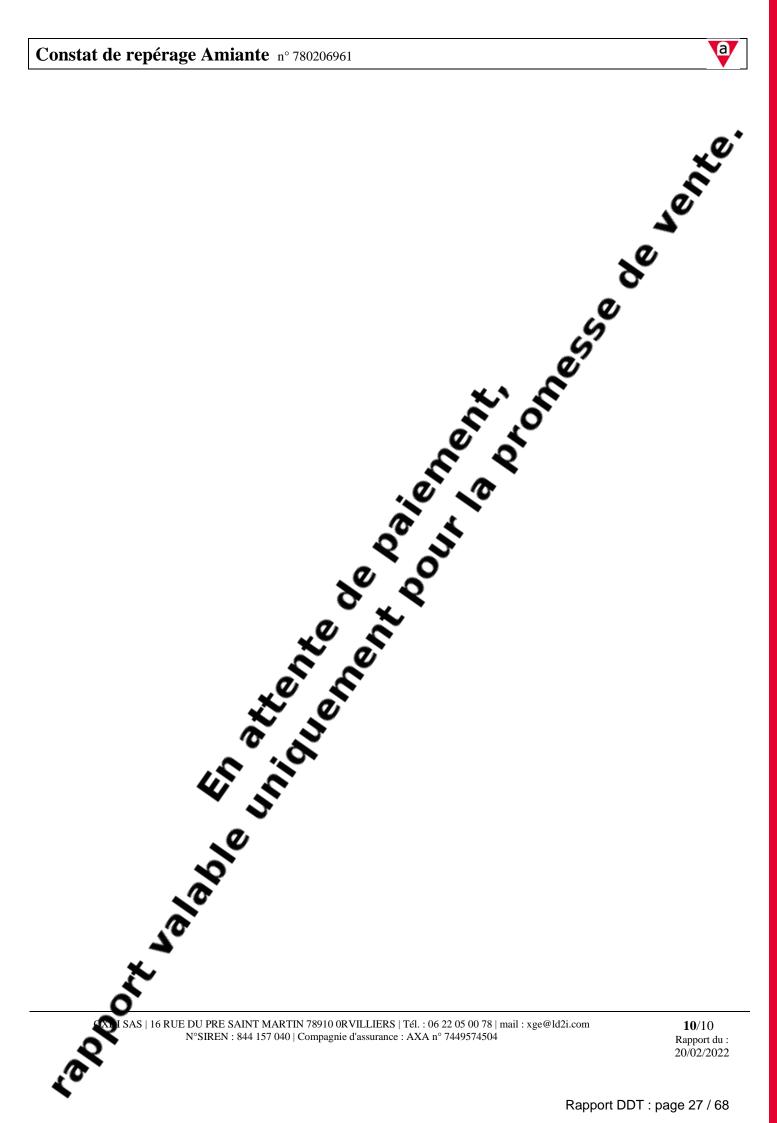
#### 7.5 - Annexe - Latres documents

SAS | 16 RUE DU PRE SAINT MARTIN 78910 0RVILLIERS | Tél. : 06 22 05 00 78 | mail : xge@ld2i.com N°SIREN : 844 157 040 | Compagnie d'assurance : AXA n° 7449574504

9/10 Rapport du : 20/02/2022

Rapport DDT: page 26 / 68







Numéro de dossier : 780206961

Norme méthodologique employée: AFNOR NF C 16 600 (juillet 2017)

> Date du repérage : 18/02/2022 Heure d'arrivée : 09 h 30 Durée du repérage : 00 h 30

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017, à établir un état de l'installation électron en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R1 4-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la règlementation en vigueur.

#### Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : ..... Appartement

Commune : ...... 78000 VERSAILLES

Département : ...... Yvelines

Référence cadastrale : ..... Section cadastrale AZ, Parcelle(s) n

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

**Etage 8 DROITE; Porte Face Lot num** 

Périmètre de repérage : ..... Ensemble des parties privatives

Année de construction : ..... < 1997 Année de l'installation : ..... > 15 ans Distributeur d'électricité :..... Enédis

Parties du bien non visitées :..... Sous-Sol - Cave (Absence de

Sous-Sol - Emplacement de parking (Absence de clef)

#### 2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : ..... M. BUSOUET EMMA Adresse: ...... 44 RUE DE SAINT C

92000 NANTERB

Téléphone et adresse internet : . Non communique

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'inté

Propriétaire du local d'habitation et de ses d

Nom et prénom : ...... SUCCESS

**OUILITE - ARCHIMEDE** Adresse : .....

#### 3. - Indentification de l'opérateur a réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagn

Nom et prénom : ..... RESBERT XAVIER

Raison sociale et nom de l'entr

... 16 RUE DU PRE SAINT MARTIN Adresse : .....

.......... 78910 ORVILLIERS ...... 844 157 040 00016 Numéro SIRET :....

Désignation de la compagnie d ance: AXA

Numéro de police et date de né : ...... 7449574504 / 01/01/2023

une personne dont les compétences sont certifiées par DEKRA Certification le 28/11/2018 Le présent rapport est établi

jusqu'au 27/11/2023 (Confication de compétence DTI1981)

#### 4. - Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ri les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point

> (DI SAS | 16 RUE DU PRE SAINT MARTIN 78910 0RVILLIERS | Tél. : 06 22 05 00 78 | mail : xge@ld2i.com N°SIREN: 844 157 040 | Compagnie d'assurance: AXA n° 7449574504

Rapport du : 20/02/2022

Rapport DDT: page 28 / 68

1/8



d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visible visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (horma le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion sonduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- > les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- > inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités e la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;

5. – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter attein		ì	la sécurité des
personnes	•		

	L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie
×	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomèlies.
And	omalies avérées selon les domaines suivants :
	L'appareil général de commande et de protection et de son acces ibilité.
×	Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'in tallation , Prise de terre et installation de mise à la
	terre.
×	Dispositif de protection contre les surintensités a lapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
×	La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux
	contenant une douche ou une baignoire.
×	Matériels électriques présentant des risques de corracts directs avec des éléments sous tension -
	Protection mécanique des conducteurs.
	Matériels électriques vétustes, inadar és à l'usage.

Domaines	Anomalies	Photo
Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation	Au moi : un distrisit de protection différentielle ne fonctionne pas pou son seuil de déclenchement.  Re na. ques : seuil de déclenchement du Disjoncteur de branchemen. 650 mA est supérieur au courant différentiel a s'gné (se. sibilité) de ce dernier	
l'installation - Installation de	Au moin un socle de prise de courant ne comporte pas de proche de terre. (Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc électrique)	
mise à la terre	An poins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. (Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc	
, ab	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. (Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc électrique)	

DXDI SAS | 16 RUE DU PRE SAINT MARTIN 78910 0RVILLIERS | Tél. : 06 22 05 00 78 | mail : xge@ld2i.com N°SIREN : 844 157 040 | Compagnie d'assurance : AXA n° 7449574504 **2**/8 Rapport du : 20/02/2022

Rapport DDT: page 29 / 68



Domaines	Anomalies	Photo
3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit	Le courant assigné (calibre) de la protection contre les surcharges et courts-circuits d'au moins un circuit n'est pas adapté à la section des conducteurs correspondants.  *Remarques:* Circuits 32 A cablés avec une section trop faible	
	Le courant assigné de l'interrupteur différentiel placé en aval du disjoncteur de branchement n'est pas adapté. <u>Remarques :</u> Devrait être calibré en 63A	0,
4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire	Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la liaison équipotentielle supplémentaire, reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques, n'est pas satisfaisante (résistance supérieure à ohms).  Remarques : Continuité supérieure à 2 Ohms sur l'huiss rie de la porte et Prise de courant sans terre au dessus de lavabo (8ème étage - Salle d'eau)	
	Local contenant une baignoire ou une couche : Installation électrique ne répond pas aux prescipcions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'englacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones)  *Remarques:* Prise de coupant sans terre au dessus du lavabo Conducteurs et dominos nun protegés mécaniquement (8ème étage - Salle d'eau)	
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	L'installation dectrique comporte au moins une connexion avec une partie estive nue sous tension accessible. <u>Remarques :</u> (8èm s étage - Salle d'eau)	
ų,	Ar moins un sonducteur isolé n'est pas placé sur toute sa le syueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserit en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétra son dans le matériel électrique qu'il alimente. Ren ar jues : (8ème étage - Salle d'eau)	

## Anomalies relatives aux is standions particulières

Appareils d'util inversement.	isation	situés	dans d	des parties	communes	et alimentés	depuis la	partie	privative	ou
inversement.	×	<b>'</b>								

Piscine privée of bassin de fontaine

Domaine.	Anomalies relatives aux installations particulières
Néant	-

<u>Informations complémentaires</u>

DXDI SAS | 16 RUE DU PRE SAINT MARTIN 78910 0RVILLIERS | Tél. : 06 22 05 00 78 | mail : xge@ld2i.com N°SIREN : 844 157 040 | Compagnie d'assurance : AXA n° 7449574504

**3**/8 Rapport du : 20/02/2022



Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

	Informations complémentaires
B11 a1	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibili inf. ou égal à 30 mA.
B11 b2	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.
B11 c2	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15 mm.

#### 6. - Avertissement particulier

#### Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	Constitution et mise en œuvre <u>Point à vérifier :</u> Eléments constituant les conducteurs de protection appropriés <u>Motifs :</u> Conducteurs de protection non sibble of partiellement visible
	Caractéristiques techniques  Point à vérifier: Section satisfais de des conducteurs de protection  Motifs: Conducteurs de protection non visible ou partiellement visible

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être sitées et justification :

Sous-Sol - Cave (Absence de clef),

Sous-Sol - Emplacement de parking (Absence de cle

# 7. - Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Il est conseillé de faire réaliser, par un installate délectricien qualifié, les travaux permettant de lever au moins les anomalies relevées.

Nota: Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **DEKRA**Certification - Immeuble la Bours lière - Porte I - Rue de La Boursidière 92350 LE PLESSISROBINSON (détail sur wu vo.info-c. rtif.fr)

Dates de visite et d'établis ement le l'état : Visite effectuée le : /8/02/202. Etat rédigé à **ORVILL!** RS, le 12/02/2022

Par : GESBERT AAVIER





DXDI SAS | 16 RUE DU PRE SAINT MARTIN 78910 0RVILLIERS | Tél. : 06 22 05 00 78 | mail : xge@ld2i.com N°SIREN : 844 157 040 | Compagnie d'assurance : AXA n° 7449574504 **4**/8 Rapport du : 20/02/2022

Rapport DDT: page 31 / 68



#### Explications détaillées relatives aux risques encourus

#### Objectif des dispositions et description des risques encourus

Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

ectrique lors Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choç d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution

Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel éla trique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution

ue circuit, permettent Protection contre les surintensités: Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de d de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut ause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de sistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution

es dont les Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels élect parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placée cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques vétustes de l'usage : Ces matériels électriques vétustes de l'usage : Ces matériels électriques vétustes de l'usage : Ces matériels de l'usage s sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus veau d'isol pent suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisa ux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimenté depuis les privatives: Lorsque l'installation électrique issue personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrisation.

la en électrique et des équipements associes à la ples de la résistance électrique du corps humain lorsque e l'insta Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuy n électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut ê e la cause

#### Informations complémentaires

#### Objectif des disposit ns et cription des risques encourus

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité pr

égeant l'ens, mble de l'installation le du coula ri de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant lors de la défaillance accessionnelle (falls para l' électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la cou défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, de défaut même de faible valeur. C'est le cas notant l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture mise à la terre d'un matériel électrique ) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocu

Socles de prise de courant de type à obti de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans ocle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à pu s : La ce d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire ales non isolées d'un cordon d'alimentation. d'électrocution, au moment de l'introduction des



DXDI SAS | 16 RUE DU PRE SAINT MARTIN 78910 0RVILLIERS | Tél. : 06 22 05 00 78 | mail : xge@ld2i.com N°SIREN: 844 157 040 | Compagnie d'assurance: AXA n° 7449574504

**5**/8 Rapport du : 20/02/2022

Rapport DDT: page 32 / 68



#### Annexe - Photos

### Aperçu non disponible



#### Photo PHEle003

Libellé du point de contrôle : B8.3 b L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage.

## Aperçu non disponible



#### Photo PHEle004

ntrôle : B4-3 i Le courant assigné de l'interrupt de l'en emble de l'installation n'est pas adapté. Libellé du point d i Le courant assigné de l'interrupteur assurant la co

de l'anomalie : B4.3 e Le courant assigné (calibre) de la protection tre les surcharges et courts-circuits d'au moins un circuit n'est pas apté à la section des conducteurs correspondants.

Remarques : Circuits 32 A cablés avec une section trop faible

DXDI SAS | 16 RUE DU PRE SAINT MARTIN 78910 ORVILLIERS | Tél. : 06 22 05 00 78 | mail : xge@ld2i.com N°SIREN: 844 157 040 | Compagnie d'assurance: AXA n° 7449574504

**6**/8 Rapport du : 20/02/2022





#### Photo PHEle005

Libellé de l'anomalie : B8.3 e Au moins un conducteur isolé n'est sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plin huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénét le matériel électrique qu'il alimente.

Remarques: (8ème étage - Salle d'eau)





#### Photo PHEle002

L'inst l'ation électrique comporte au moins le active nue sous tension accessible. Libellé de l'anomalie une connexion avec

Remarques: (8è



omalie: B5.3 a Locaux contenant une baignoire ou une a continuité électrique de la liaison équipotentielle entaire, reliant les éléments conducteurs et les masses des Mels électriques, n'est pas satisfaisante (résistance supérieure à 2

arques : Continuité supérieure à 2 Ohms sur l'huisserie de la porte et se de courant sans terre au dessus du lavabo (8ème étage - Salle



#### Photo PHEle007

Libellé de l'anomalie : B6.3.1 a Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier - respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones). Remarques : Prise de courant sans terre au dessus du lavabo Conducteurs et dominos non protégés mécaniquement (8ème étage -Salle d'eau)

KDI SAS | 16 RUE DU PRE SAINT MARTIN 78910 ORVILLIERS | Tél. : 06 22 05 00 78 | mail : xge@ld2i.com N°SIREN: 844 157 040 | Compagnie d'assurance: AXA n° 7449574504

**7**/8 Rapport du : 20/02/2022

Rapport DDT: page 34 / 68





Photo PHEle007

Libellé de l'anomalie : B6.3.1 a Local contenant une baignoire ou ul douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplaceme installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dern prespect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux Remarques: Prise de courant sans terre au dessus du laval Conducteurs et dominos non protégés mécaniquement (8ème étage -Salle d'eau)

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustiv

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est por quoi il faut être vigilant Restez toujours attentif à quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, élec votre installation électrique, vérifiez qu'elle état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention si

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique ns humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débra

- de ou mouillé

débra d'uns prise e sur ul voi hù.

DXDI SAS | 16 RUE DU PRE SAINT MARTIN 78910 ORVILLIERS | Tél. : 06 22 05 00 78 | mail : xge@ld2i.com N°SIREN: 844 157 040 | Compagnie d'assurance: AXA n° 7449574504

**8**/8 Rapport du : 20/02/2022



# Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtimen

Numéro de dossier: 780206961

Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 – Février 2016

Date du repérage : 18/02/2022 Heure d'arrivée : 09 h 30 Temps passé sur site : 0h40

A Désignation du ou des bâtiments
Localisation du ou des bâtiments :
Département :Yvelines
Adresse:9 AVENUE DE LA TRANQUILITE - ARCHIMEDE (Non communiques)
Commune : 78000 VERSAILLES
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Etage 8 DROITE; Porte Face Lot numéro Non communiqués,
Section cadastrale AZ, Parcelle(s) n° 110,
Informations collectées auprès du donneur d'ordre :
☐ Présence de traitements antérieurs contre le dermites
☐ Présence de termites dans le bâtiment
☐ Fourniture de la notice technique relatif . L'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande
de permis de construire ou date d'engage pent des la aux postérieure au 1/11/2006
Documents fournis:
Néant
Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage
Habitation (partie privative d'm meuble)
Ensemble des parties privative
Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :
Le bien est situé dans une Lone soumese à un arrêté préfectoral:
78000 VERSAILLES (Information au 27/01/202)
Niveau d'infestation faible
15/07/2002 - Arrêté préfectoral - 02-155/DUE
26/10/2017 - Arrêté préfectoral - N°2017 DDT-SUR 201

#### 

#### 

DXDI SAS | 16 RUE DU PRE SAINT MARTIN 78910 0RVILLIERS | Tél. : 06 22 05 00 78 | mail : xge@ld2i.com N°SIREN : 844 157 040 | Compagnie d'assurance : AXA n° 7449574504

**1**/6 Rapport du : 20/02/2022



# D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

8ème étage - Entrée, 8ème étage - Placard 1, 8ème étage - Couloir, 8ème étage - Sanitaire,

8ème étage - Wc,

8ème étage - Salle d'eau,

8ème étage - Chambre,

8ème étage - Salle à manger,

8ème étage - Balcon, 8ème étage - Placard 2,

8ème étage - Séjour,

8ème étage - Cuisine,

8ème étage - Placard 3

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnost. d'infestation (3)
	8ème étage	<b>0</b> )
Entrée	Sol - marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'infestation de termites
	Porte - Bois	bsenç ''indices d'infestation de termites
	Ameublement	Absence d'indices d'infestation de termites
Placard 1	Sol - Bois et torchis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - bois et vernis	Abance d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Etagères (Bois)	Absence d'indices d'infestation de termites
Couloir	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Sanitaire	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Painture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peireure	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sous lavabo	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Can Jage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinta e	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Patre et Peniture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte Bois et Penture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dominise WC	Absence d'indices d'infestation de termites
	O. Te de ven lation	Absence d'indices d'infestation de termites
	Gaine technique	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinth Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs Plâtre et peinture et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	P. fond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	rte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
•	Placard - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
2	Porte de placard - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
7,	Sous lavabo	Absence d'indices d'infestation de termites
	Orifice de ventilation	Absence d'indices d'infestation de termites
×	Etagères (Bois)	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites

DXDI SAS | 16 RUE DU PRE SAINT MARTIN 78910 ORVILLIERS | Tél. : 06 22 05 00 78 | mail : xge@ld2i.com N°SIREN : 844 157 040 | Compagnie d'assurance : AXA n° 7449574504

**2**/6 Rapport du : 20/02/2022

Rapport DDT: page 37 / 68



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termi
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de tel vites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de tampites
	Fenêtre - Aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
	Coffre de volet - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de l'ermites
	Ameublement	Absence d'indices d'infestation e termites
Salle à manger	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infast fon de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices de l'indices
	Fenêtre 1 - Aluminium	Absence d'indic s'infestation de termites
	Coffre de volet 1 - Bois et Peinture	Absence d'ind cas d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - Aluminium	Absence d'in ices d'infestation de termites
	Coffre de volet 2 - Bois et Peinture	Absence "huices d'infestation de termites
	Ameublement	Absence d'indices d'infestation de termites
	Etagères (Bois)	Absee d'indices d'infestation de termites
Balcon	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
Placard 2	Sol - Parquet	Sence d'indices d'infestation de termites
	Murs - plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Etagères (Bois)	Absence d'indices d'infestation de termites
Séjour	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - Bois et peint (2)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Aluminiun	Absence d'indices d'infestation de termites
	Coffre de volet - Box et Peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ameublement	Absence d'indices d'infestation de termites
	Etagères (Bois)	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Sol - Carr Vige	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Sarrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - plane et penture et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Purte Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fer Cire - Aluninium	Absence d'indices d'infestation de termites
	Coffre de let - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ameublement	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sous Mer	Absence d'indices d'infestation de termites
	Origice de ventilation	Absence d'indices d'infestation de termites
	Vice ordure	Absence d'indices d'infestation de termites
Placard 3	651 - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
<b>.</b> @	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
7,	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Etagères (Bois)	Absence d'indices d'infestation de termites
~	Sous-Sol	
	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites

OXDI SAS | 16 RUE DU PRE SAINT MARTIN 78910 0RVILLIERS | Tél. : 06 22 05 00 78 | mail : xge@ld2i.com N°SIREN : 844 157 040 | Compagnie d'assurance : AXA n° 7449574504

**3**/6 Rapport du : 20/02/2022

Rapport DDT: page 38 / 68



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Murs - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Béton	Absence d'indices d'infestation de termi es
	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de ter nites
Emplacement de parking	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de carmites
	Murs - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Béton	Absence d'indices d'infestation le termites

- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
- (2) Identifier notamment: ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
- (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la lo lisation.

#### E. - Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes en pulleus s, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),
- *Les termites de bois sec*, regroupant les kaloterms plavicoles présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.
- *Les termites arboricoles*, appartiennent au genre Nasatitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteur
- Présence d'orifices obturés cu non

#### Rappels règlementaires :

<u>L 133-5 du CCH :</u> Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipal ux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bêt ment situé a ma ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinéral en sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

<u>Article L 112-17 du CCH :</u> Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux au res insectes » lophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Gest el Jupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Sous-Sol - Cave (Absence de clef),

Sous-Sol - Emplacement de parking (Absence de clef)

G. - Identification, les ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Lycalisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Sous-Sol - Cave	Toutes	Absence de clef

DXDI SAS | 16 RUE DU PRE SAINT MARTIN 78910 0RVILLIERS | Tél. : 06 22 05 00 78 | mail : xge@ld2i.com N°SIREN : 844 157 040 | Compagnie d'assurance : AXA n° 7449574504

**4**/6 Rapport du : 20/02/2022

Rapport DDT: page 39 / 68



Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Sous-Sol - Emplacement de parking	Toutes	Absence de clef
8ème étage - Salle d'eau, 8ème étage - Chambre, 8ème étage - Cuisine	Mur	Mobilier fixe non déplaçable

Nota: notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non vis dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou mandataire.

#### H. - Constatations diverses:

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations d'Veuses
Général	-	Indices d'infestation par des termites aux abords de l'immeuble examiné : Néan Indices d'infestation par des agents de dégradation biologique du bois autres que des termités : Néant

Note 1: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation bois sont notés de manière pas necessaire d'en indiquer la nature, générale pour information du donneur d'ordre, il n'est de le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'or le sour aite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments ins la norme NF-P 03-200.

## I. - Moyens d'investigation utilisés :

la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à é du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars La mission et son rapport sont exécutés conformémen l'article L.133-5, L.133-6, L 271-4 à 6, R133-7 et à l'article de l'article L.133-5, L.133-6, L 271-4 à 6, R133-7 et à l'article de l'a 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l' , dans la limite de la propriété.

#### Moyens d'investigation:

Examen visuel des parties visibles et accessibles

Sondage manuel systématique des boiseries d'aide d'un poinçon.

Utilisation d'un ciseau à bois en cas de cons atation de dégradations.

Utilisation d'une échelle en cas de néces

sonder le bois mort. À l'extérieur une hachette est

Représentant du propriétaire (accompagna

#### Aucun accompagnate

a norn Commentaires (Ecart par rapporta)

Absence de copie le contra de mission accepté par le donneur d'ordre annexée au présent rapport : le conditions dans lesquelles la

mission nous a été contée n'ont pas permis d'obtenir l'accord écrit du client préalablement notre in ervention et d'en annexer une copie

au présent ra port, comme préconisé par la norme NF P 03-201. Toutefois, ce manquement n'a aux vie incidence sur nos opérations de repérage et n'est pas de nature à remettre en cause le sérieux, l'exhaustivité et la qualité

de notre intervention. L'absence de cet accord écrit ne saurait d'aucun cas être interprété comme une absence d'accord préalable entre les parties

#### J. – VISA et menti<u>o</u>n

Mention 1 : Le present rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et

(DI SAS | 16 RUE DU PRE SAINT MARTIN 78910 0RVILLIERS | Tél. : 06 22 05 00 78 | mail : xge@ld2i.com N°SIREN: 844 157 040 | Compagnie d'assurance: AXA n° 7449574504

**5**/6 Rapport du : 20/02/2022

Rapport DDT: page 40 / 68



Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni ave le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser, travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (dé www.info-certif.fr)

Visite effectuée le 18/02/2022. Fait à ORVILLIERS, le 18/02/2022

Par: GESBERT XAVIER





Annexe – Ordre de mission / Assurance / Attestation sur Monneur

estation surv ent n'a de triis en ante. DXDI SAS | 16 RUE DU PRE SAINT MARTIN 78910 ORVILLIERS | Tél. : 06 22 05 00 78 | mail : xge@ld2i.com N°SIREN: 844 157 040 | Compagnie d'assurance: AXA n° 7449574504

**6**/6 Rapport du : 20/02/2022

Rapport DDT: page 41 / 68

#### Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement



Réalisé en ligne* par	OXDI SAS	~
Numéro de dossier	780206961	
Date de réalisation	20/02/2022	

Localisation du bien 9 AVENUE DE LA TRANQUILITE - A 78000 VERSAILLES Section cadastrale 000 AZ 110 Altitude 117.8m Données GPS Latitude 48.8041 - Longi

Désignation du vendeur SUCCESSION BU Désignation de l'acquéreur

<sup>\*</sup> Document réalisé en ligne par **OXDI SAS** qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination es, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre <b>INFORM ATIF</b> et n'est pas retrascrit dans l'Imp timé Officiel.	Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 1 - Très faible  Commune à potentiel radon de niveau 3  NON EXPOSÉ **  Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols  EXPOSÉ **  INFORMATIONS PORTÉES À NNAISSANC.  - Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)  PLAN D'EXPOSIT N. U BRUIT (P. 3)  Consultation en ligne sur https://www.geoportail.gouv.fr/da.ine.s/plan-dexposition-au-bruit-peb Plan disponible en Prefe it ne et/ou en Marie de VERSAILLES  - Plan d'Exposition au Bruit (PEB)  Informatif  NON EXPOSÉ **  - MON EXPOSÉ **			,0	
Commune à potentiel radon de niveau 3  Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols  EXPOSÉ **  INFORMATIONS PORTÉES À NNAISSANC.  Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)  PLAN D'EXPOSIT. N. JUBRUIT (P. 3)  Consultation en ligne sur https://www.geoportail.gouv.fr/dd fine s/plan-dexposition-au-bruit-peb Plan disponible en Prefe (In gretour en Me. et de VERSAILLES  Plan d'Exposition au Bruit (PEB)  Informatif  NON EXPOSÉ **  -  Panses automatiques générées par le système.  See jour, ce risque n'est donné qu'à titre INFORMATIF et n'est pas retre so fit dans l'ampliené Officiel.	Commune à potentiel radon de niveau 3  Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols  INFORMATIONS PORTÉES À NINAISSANG.  - Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)  PLAN D'EXPOSIT. N. UBRUIT (P. 2)  Consultation en ligne sur https://www.geoportail.gol/v.fr/de/me.s/plan-dexposition-au-bruit-peb Plan d'Exposition au Bruit (PEB)  Informatif NON EXPOSÉ**  - Plan d'Exposition au Bruit (PEB)  Informatif NON EXPOSÉ**  - déponses automatiques générées par le système.  In ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre INFORMATIF et n'est pas retratsent dans l'Impainé Officiel.	EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU RE	GARD D'UN OU PLUSIEURS PL ' ' S' DE PRI	ÉVE TION DE RISQUES	
INFORMATIONS PORTÉES À NINAISSANCE.    Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)   ermatif (1)   EXPOSÉ**	INFORMATIONS PORTÉES À NAISSANC.  - Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)  - PLAN D'EXPOSIT. N. UBRUIT (P. 3)  Consultation en ligne sur https://www.geoportail.gouv.fr/de.ine.ls/plan-dexposition-au-bruit-peb Plan d'Exposition au Bruit (PEB)  - Plan d'Exposition au Bruit (PEB)  Informatif  NON EXPOSÉ**  - déponses automatiques générées par le système.  ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre INFORMATIF et n'est pas retre so it dans l'Impainé Officiel.	Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 1 - Très faible	2 1	EXPOSÉ**	-
Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)   Squadif (1)   EXPOSÉ **   -	INFORMATIONS PORTÉES À NINAISSANC.  Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)  PLAN D'EXPOSIT N. JUBRUT 19. 3)  Consultation en ligne sur https://www.geoportail.godv.fr/dq ine.gs/plan-dexposition-au-bruit-peb Plan disponible en Prefe tra et/ou en Mouse de VERSAILLES  Plan d'Exposition au Bruit (PEB)  Informatif NON EXPOSÉ**  - iponses automatiques générées par le système.  ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre INFORMATIF et n'est pas retrassa it dans l'Impatiné Officiel.	Commune à potentiel radon de niveau 3	<b>N</b>	NON EXPOSÉ **	-
Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)  PLAN D'EXPOSIT. N. JU BRUIT (P. 2)  Consultation en ligne sur https://www.geoportail.gouv.fr/dd.mip.s/plan-dexposition-au-bruit-peb Plan disponible en Prefe tran et/ou en Maus de VERSAILLES  Pan d'Exposition au Bruit (PEB)  Informatif  NON EXPOSÉ**  -  ponses automatiques générées par le système.  ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre INFORM ATIF et n'est pas retra sa it dans l'ansamé Officiel.	PLAN D'EXPOSIT. N. U BRUIT (P2)  Consultation en ligne sur https://www.geoportail.gou/v.fr/dq.me. s/plan-dexposition-au-bruit-peb Plan d'Exposition au Bruit (PEB)  Apponses automatiques générées par le système.  ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre INFORM ATIF et n'est pas retra se it dans l'Impainé Officiel.	Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols	. 0 . 0	EXPOSÉ **	-
PLAN D'EXPOSIT. N. (U BRUIT (P. 2)  Consultation en ligne sur https://www.geoportail.gouv.fr/dq.me_s/plan-dexposition-au-bruit-peb_Plan disponible en Prefe (t.m. et/ou en Ma. 15 de VERSAILLES  Plan d'Exposition au Bruit (PEB) Informatif NON EXPOSÉ** -  ponses automatiques générées par le système.  ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre INFORMATIF et n'est pas retra se it dans l'impagé Officiel.	PLAN D'EXPOSIT. 'N .U BRUIT (P_2)  Consultation en ligne sur https://www.geoportail.godv.fr/dq.nne_s/plan-dexposition-au-bruit-peb Plan disponible en Prefe ft met/ou en Me. e de VERSAILLES  Plan d'Exposition au Bruit (PEB) Informatif NON EXPOSÉ ** -  ********  *******  Plan d'Exposition au Bruit (PEB) Informatif NON EXPOSÉ **  -  *******  ******  *****  *****  *****  ****	INFORM.	ATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE		
Consultation en ligne sur https://www.geoportail.godv.fr/dc inte s/plan-dexposition-au-bruit-peb Plan disponible en Prefe (in e et/ou en Mance de VERSAILLES  Plan d'Exposition au Bruit (PEB) Informatif NON EXPOSÉ ** -  ponses automatiques générées par le système.  ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre INFORM ATIF et n'est pas retra so it dans l'implimé Officiel.	Consultation en ligne sur https://www.geoportail.gouv.fr/dc ine.s/plan-dexposition-au-bruit-peb Plan disponible en Prefa (i i e et/ou en Marce de VERSAILLES  Plan d'Exposition au Bruit (PEB)  Informatif  NON EXPOSÉ **  -  ponses automatiques générées par le système.  ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre INFORMATIF et n'est pas retra sofit dans l'implimé Officiel.	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	a formatif (1)	EXPOSÉ **	-
Plan d'Exposition au Bruit (PEB) Informatif NON EXPOSÉ ** - ponses automatiques générées par le système. ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre INFORM ATIF et n'est pas retraissa it dans l'Impainé Officiel.	Plan d'Exposition au Bruit (PEB) Informatif NON EXPOSÉ ** - sponses automatiques générées par le système. ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre INFORMATIF et n'est pas retraest it dans l'Impainé Officiel.	PLA	IN D'EXPOSIT: NAU BRUIT (P.3)		
Plan d'Exposition au Bruit (PEB) Informatif NON EXPOSÉ ** - ponses automatiques générées par le système. ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre INFORM ATIF et n'est pas retraissa it dans l'Impainé Officiel.	Plan d'Exposition au Bruit (PEB) Informatif NON EXPOSÉ ** -  ponses automatiques générées par le système.  ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre INFORM ATIF et n'est pas retrassr it dans l'amptimé Officiel.	Consultation en ligne sur https:/ Plan disponible	//www.geoportail.gouv.fr/dome s/plan-dexpositi e en Prefe ti re et/ou en Ma. e de VERSAILLES	ion-au-bruit-peb	
ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre <b>INFORM ATIF</b> et n'est pas retressarit dans l'implimé Officiel.	ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre <b>INFORM ATIF</b> et n'est pas retra scrit dans l'Imp timé Officiel.				-
ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre <b>INFORM ATIF</b> et n'est pas retra sorit dans l'Impainé Officiel.	ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre <b>INFORM ATIF</b> et n'est pas retranscrit dans l'Impainé Officiel.	conses automatiques générées par le système	<b>→</b> ~ ~		
	ole 3.	un did			

<sup>\*\*</sup> Réponses automatiques générées par le système.

#### SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des

Imprimé Officiel (feuille ro

Arrêtés de Catastrop irelles / Déclaration de sinistres indemnisés

Extrait Cadastral

Zonage règlement

es auxquelles l'immeuble est exposé

aphies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé

n sur les Sols (SIS)

<sup>(1)</sup> À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pa

#### Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement

	hian im	les aléas connus ou prévisibles qui peuv mobilier, ne sont pas mentionnés par cet	ent être signalés dans les divers do	cuments d'information préventive et cond	<b>0</b>
Cet état est établi sur la base des inform n° 2021-025			mis à jou	ur le	7
Adresse de l'immeuble 9 AVENUE DE LA TRANQUILITE - ARCH 78000 VERSAILLES		adastre 2000 AZ 110			
Situation de l'immeuble au regard	d'un plan de préventio	on de risques naturels (PPR	PN)		
> L'immeuble est situé dans le périmèt		in de risques naturers (FFR		1 oui no	on (2)
prescrit		anticipé 🗍	approuvé 🗍	data	on (v)
<sup>1</sup> si <b>oui</b> , les risques naturels pris en c	,	autres		7	
inondation	· _	nouvements de terrain	avalanches	sécheresse / argile	
	montée de nappe	feux de forêt	séisme	volcan	
> L'immeuble est concerné par des pre				, =	on 🗸
<sup>2</sup> si <b>oui</b> , les travaux prescrits ont été re	éalisés			oui no	
Situation de l'immeuble au regard	d'un plan de préventio	on de risques miniers (PPRI	M)		
> L'immeuble est situé dans le périmèt		m de risques illillers (i i id	pprouve S	<sup>3</sup> oui ☐ no	on (Z)
prescrit		anticipé 🗍	pprouv	date	011 (V)
<sup>3</sup> si <b>oui</b> , les risques miniers pris en co	ompte sont liés à :		× ×		
n	mouvements de terrain	autres	0.		
> L'immeuble est concerné par des pre	escriptions de travaux dans	s le règlement du PPRM	Ø 🔨	<sup>4</sup> oui 🔲 no	on 🗸
<sup>4</sup> si <b>oui</b> , les travaux prescrits ont été re	éalisés	2	~ O	oui no	n
Situation de l'immeuble au regard	d'un plan de préventio	on de risques technolog, u	es (PPPT)		
> L'immeuble est situé dans le périmèt	<u> </u>		70	<sup>5</sup> oui  no	on 🗸
<sup>5</sup> si <b>oui</b> , les risques technologiques p	· ·		şà:		
effet toxique	effet thermique	effet de surpres it l	projection	risque industriel	
> L'immeuble est situé dans le périmèt	tre d'exposition aux risque	s d'un PPR <b>T app ouvé</b>	7	oui 🔲 no	on 🗸
> L'immeuble est situé dans un secteu		aissement 📉 📈	ŗ		on 🗹
> L'immeuble est situé en zone de pres	scription	A. U		6 a: 🔘 m.	
0		. 0		<sup>6</sup> oui ☐ no	on 🗸
<sup>6</sup> Si la transaction concerne un loge				oui no	
<sup>6</sup> Si la transaction ne concerne pas	un logement, l'information	sur le twe de risques a quels	l'immeuble est exposé		n
<sup>6</sup> Si la transaction ne concerne pas ainsi que leur gravité, probabilité et ci	un logement, l'information nétique, est jointe à l'acte	sur la twie de risques caquels de vente	: l'immeuble est exposé	oui no	n
<sup>6</sup> Si la transaction ne concerne pas ainsi que leur gravité, probabilité et ci Situation de l'immeuble au regard	un logement, l'information nétique, est jointe à l'acte du zonage sismique rè	sur la twie de risques caquels de vente	l'immeuble est exposé	oui no	n
<ul> <li><sup>6</sup> Si la transaction ne concerne pas ainsi que leur gravité, probabilité et ci</li> <li>Situation de l'immeuble au regard</li> <li>L'immeuble est situé dans une commande</li> </ul>	un logement, l'information nétique, est jointe à l'acte du zonage sismique rè nune de sismicité class zone 2	sur la soré de risques a quels de vente de cenentaire on zone 3	zone 4	oui noi oui noi zone 5	n
<ul> <li><sup>6</sup> Si la transaction ne concerne pas ainsi que leur gravité, probabilité et ci</li> <li>Situation de l'immeuble au regard</li> <li>&gt; L'immeuble est situé dans une commune zone 1 très faible</li> </ul>	un logement, l'information nétique, est jointe à l'acte du zonage sismique rè nune de sismicité class zone 2 faible	sur lla soré de risques a quels de vente de sornentair e zone 3 modérée		oui no	n
6 Si la transaction ne concerne pas ainsi que leur gravité, probabilité et ci  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une communication de l'immeuble est situé saible  Situation de l'immeuble au regard	un logement, l'information nétique, est jointe à l'acte du zonage sismique rè nune de sismicité class zone 2 faible du zonage règ ar enta	sur Il so é de risques aquels de vente  zone 3 modérée  aire à potentiel radon	zone 4	oui no oui no zone 5 forte	
<ul> <li><sup>6</sup> Si la transaction ne concerne pas ainsi que leur gravité, probabilité et ci</li> <li>Situation de l'immeuble au regard</li> <li>&gt; L'immeuble est situé dans une commune zone 1 très faible</li> </ul>	un logement, l'information nétique, est jointe à l'acte du zonage sismique rè nune de sismicité class zone 2 faible du zonage règ ar enta	sur Il soré de risques caquels de vente de cenentaire con zone 3 modérée	zone 4	oui no oui no zone 5 forte	n
6 Si la transaction ne concerne pas ainsi que leur gravité, probabilité et ci  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une communication de l'immeuble est situé saible  Situation de l'immeuble au regard	un logement, l'information nétique, est jointe à l'acte du zonage sismique rè nune de sismicité class, zone 2 faible du zonage règ ar enta	sur Il so é de risques aquels de vente  zone 3 modérée  aire à potentiel radon	zone 4	oui noi oui noi zone 5 forte	n n
6 Si la transaction ne concerne pas ainsi que leur gravité, probabilité et ci  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une comme zone 1 très faible  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une comme lnformation relative à la pollution ce  > Le terrain se situe en secteurs d'information relative manuel se secteurs d'information se situe en secteurs d'information se situe en secteurs d'information relative à la pollution ce	un logement, l'information nétique, est jointe à l'acte du zonage sismique rè nune de sismicité class, zone 2 faible du zonage règ menta nune à potentie, mon class de sols	sur Il so é de risques aquels de vente  zone 3 modérée  aire à potentiel radon	zone 4	oui no oui no zone 5 forte	n n
6 Si la transaction ne concerne pas ainsi que leur gravité, probabilité et ci  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une communication de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situé dans une communication de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble se situe en secteurs d'infortation par le représentation par le représentat	un logement, l'information nétique, est jointe à l'acte du zonage sismique rè nune de sismicité class, zone 2 faible du zonage règ menta nune à potentie, avon clas de sols mation su les sols (SIS), ant de l'Etat dans le département	sur il soré de risques siquels de vente de vente de conentaire zone 3 modérée dire i potentiel radon es e en niveau 3	zone 4 moyenne	oui noi oui noi zone 5 forte	n n
6 Si la transaction ne concerne pas ainsi que leur gravité, probabilité et ci  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une comme zone 1 très faible  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une comme lnformation relative à la pollution ce  > Le terrain se situe en secteurs d'information relative manuel se secteurs d'information se situe en secteurs d'information se situe en secteurs d'information relative à la pollution ce	un logement, l'information nétique, est jointe à l'acte du zonage sismique rènune de sismicité class zone 2 faible du zonage règ mentatune à potentir, ar on classide sols mation sur les sols (SIS), and de l'Etat dans le département.	sur il soré de risques siquels de vente de vente de conentaire zone 3 modérée dire i potentiel radon es e en niveau 3	zone 4 moyenne	oui noi oui noi zone 5 forte	n n
6 Si la transaction ne concerne pas ainsi que leur gravité, probabilité et ci  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une communication de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situé dans une communication de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble se situe en secteurs d'infortation par le représentation par le représentat	un logement, l'information nétique, est jointe à l'acte du zonage sismique rènune de sismicité class zone 2 faible du zonage règ mentatune à potentire, acton classique sols (PIS) and de l'Etat dans le département de l'Etat dans le département atastro	sur Il so é de risques a quels de vente  zone 3 modérée  aire à potentiel radon  se en niveau 3	zone 4 moyenne	oui noi oui noi zone 5 forte	on 🗸
6 Si la transaction ne concerne pas a ainsi que leur gravité, probabilité et ci Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une communités faible  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une communités faible  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une communités l'immeuble se situe dans une communités l'immeuble se situe dans une communités l'immeuble se situe en secteurs d'infor 'Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentation par le représentation relative aux sinistres in	un logement, l'information nétique, est jointe à l'acte du zonage sismique rènune de sismicité class zone 2 faible du zonage règ rantaune à potentital solon classemation su les sols (SIS) ant de l'Etat dans le département de l'acte de solon de solon de l'etat dans le département de l'etat dans le département de l'acte de solon de solon de solon de solon de l'etat dans le département de l'etat de l'etat dans le département de l'etat dans le département de l'etat dans le département de l'etat	sur Il so é de risques a quels de vente  zone 3 modérée  aire à potentiel radon se en niveau 3  nce suite à une catastrophe phe naturelle, minière ou techn	zone 4 moyenne	oui no oui v no oui v no oui v no	on O
6 Si la transaction ne concerne pas ainsi que leur gravité, probabilité et ci  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une communication de l'immeuble au regard  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble se situe en secteurs d'infortation relative aux sinistres in l'importation relative aux sinistres in l'importation est mentionnée dans l'attraits des documents de référence de l'immeuble aux sinistres in l'importation est mentionnée dans l'attraits des documents de référence de l'immeuble au regard	un logement, l'information nétique, est jointe à l'acte du zonage sismique rènune de sismicité classezone 2 faible du zonage règur antaune à potentire, soon classe de sols mation sur les sols (RIS) ant de l'Etat dans le département de l'etat dans le département at se vente ce joints au résent éta	sur Il so é de risques caquels de vente  zone 3 modérée  aire : p tentiel radon  se en niveau 3  nce suite à une catastrophe phe naturelle, minière ou techn  t et permettant la localisat	zone 4 moyenne  e N/M/T** nologique  ion de l'immeuble au re	oui no oui v no oui v no oui v no	on O
6 Si la transaction ne concerne pas ainsi que leur gravité, probabilité et ci  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une communication de l'immeuble au regard  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble se situe en secteurs d'infortation relative aux sinistres in l'importation relative aux sinistres in l'importation est mentionnée dans l'acceptable de l'importation est mentionnée dans l'acceptable de l'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une communication relative à la pollution de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble au regard  > Le terrain se situe en secteurs d'infortation par le représentation par le	un logement, l'information nétique, est jointe à l'acte du zonage sismique rènune de sismicité classezone 2 faible du zonage règur antaune à potentire, soon classe de sols mation sur les sols (RIS) ant de l'Etat dans le département de l'etat dans le département at se vente ce joints au résent éta	sur Il so é de risques a quels de vente  zone 3 modérée  aire à potentiel radon se en niveau 3  nce suite à une catastrophe phe naturelle, minière ou techn	zone 4 moyenne  e N/M/T** nologique  ion de l'immeuble au re	oui no oui v no oui v no oui v no	on O
6 Si la transaction ne concerne pas ainsi que leur gravité, probabilité et ci  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une communication de l'immeuble au regard  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble se situe en secteurs d'infortation relative aux sinistres in l'importation relative aux sinistres in l'importation est mentionnée dans l'acceptable de l'importation est mentionnée dans l'acceptable de l'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une communication relative à la pollution de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble au regard  > Le terrain se situe en secteurs d'infortation par le représentation par le	un logement, l'information nétique, est jointe à l'acte du zonage sismique rènune de sismicité classezone 2 faible du zonage règur antaune à potentire, soon classe de sols mation sur les sols (RIS) ant de l'Etat dans le département de l'etat dans le département at se vente ce joints au résent éta	sur Il so é de risques caquels de vente  zone 3 modérée  aire : p tentiel radon  se en niveau 3  nce suite à une catastrophe phe naturelle, minière ou techn  t et permettant la localisat	zone 4 moyenne  e N/M/T** nologique  ion de l'immeuble au re	oui no oui v no oui v no oui v no	on O
6 Si la transaction ne concerne pas ainsi que leur gravité, probabilité et ci  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une communication de l'immeuble au regard  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble se situe en secteurs d'infortation relative aux sinistres in l'importation relative aux sinistres in l'importation est mentionnée dans l'acceptable de l'importation est mentionnée dans l'acceptable de l'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une communication relative à la pollution de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble au regard  > Le terrain se situe en secteurs d'infortation par le représentation par le	un logement, l'information nétique, est jointe à l'acte du zonage sismique rènune de sismicité classezone 2 faible du zonage règur antaune à potentire, soon classe de sols mation sur les sols (RIS) ant de l'Etat dans le département de l'etat dans le département at se vente ce joints au résent éta	sur Il so é de risques caquels de vente  zone 3 modérée  aire : p tentiel radon  se en niveau 3  nce suite à une catastrophe phe naturelle, minière ou techn  t et permettant la localisat	zone 4 moyenne  e N/M/T** nologique  ion de l'immeuble au re	oui no oui v no oui v no oui v no	on O
6 Si la transaction ne concerne pas ainsi que leur gravité, probabilité et ci  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une communication de l'immeuble au regard  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble se situe en secteurs d'infortation relative aux sinistres in l'importation relative aux sinistres in l'importation est mentionnée dans l'acceptable de l'importation est mentionnée dans l'acceptable de l'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une communication relative à la pollution de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble au regard  > Le terrain se situe en secteurs d'infortation par le représentation par le	un logement, l'information nétique, est jointe à l'acte du zonage sismique rènune de sismicité classezone 2 faible du zonage règur antaune à potentire, soon classe de sols mation sur les sols (RIS) ant de l'Etat dans le département de l'etat dans le département at se vente ce joints au résent éta	sur Il so é de risques caquels de vente  zone 3 modérée  aire : p tentiel radon  se en niveau 3  nce suite à une catastrophe phe naturelle, minière ou techn  t et permettant la localisat	zone 4 moyenne  e N/M/T** nologique  ion de l'immeuble au re	oui no oui v no oui v no oui v no	on O
6 Si la transaction ne concerne pas ainsi que leur gravité, probabilité et ci  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une commzone 1 très faible  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une comm  Information relative à la pollution de  > Le terrain se situe en secteurs d'infor *Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représenta  Information relative aux sinistres in  > L'information est mentionnée dans l'a  Extraits des documents de référence	un logement, l'information nétique, est jointe à l'acte du zonage sismique rènune de sismicité classezone 2 faible du zonage règur antaune à potentire, soon classe de sols mation sur les sols (RIS) and de l'Etat dans le département de l'Etat dans le département at se vente ce joints au résent éta	sur Il so é de risques caquels de vente  zone 3 modérée  aire : p tentiel radon  se en niveau 3  nce suite à une catastrophe phe naturelle, minière ou techn  t et permettant la localisat	zone 4 moyenne  e N/M/T** nologique  ion de l'immeuble au re	oui no oui v no oui v no oui v no	on O
6 Si la transaction ne concerne pas ainsi que leur gravité, probabilité et ci  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une communication de l'immeuble au regard  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de  > Le terrain se situe en secteurs d'information relative aux sinistres in  > L'information relative aux sinistres in  > L'information est mentionnée dans l'a  Extraits des documents de référence  Vendeur - Acquéreur	un logement, l'information nétique, est jointe à l'acte du zonage sismique rènune de sismicité classique zone 2 faible du zonage règ rantaune à potentitat adon classique sols mation su les sols (SIS) ant de l'Etat dans le département de l'etat dans le département atastro de l'etat dans le département de l'etat dans le des le departement de l'etat dans le de l'etat dans le des le departement de l'etat dans le departement de l'etat dans le departement de l'etat dans le departement de	sur Il so é de risques a quels de vente  zone 3 modérée  aire i potentiel radon se en niveau 3  nce suite à une catastrophe phe naturelle, minière ou techn at et permettant la localisate neuble situé dans un Secteur de	zone 4 moyenne  e N/M/T** nologique  ion de l'immeuble au re	oui no oui v no oui v no oui v no	on O
6 Si la transaction ne concerne pas ainsi que leur gravité, probabilité et ci  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une communication de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situé dans une communication de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'information relative aux sinistres in l'information relative aux sinistres in l'information est mentionnée dans l'a Extraits des documents de référence l'information des documents de référence l'information relative aux sinistres in l'information est mentionnée dans l'a l'information est mentionnée dans l'information est mentionnée dans l'information est mentionnée dans l'information est me	un logement, l'information nétique, est jointe à l'acte du zonage sismique rènune de sismicité classezone 2 faible du zonage règur antaune à potentire, soon classe de sols mation sur les sols (RIS) and de l'Etat dans le département de l'Etat dans le département at se vente ce joints au résent éta	sur Il so é de risques a quels de vente  zone 3 modérée  aire i potentiel radon se en niveau 3  nce suite à une catastrophe phe naturelle, minière ou techn at et permettant la localisate meuble situé dans un Secteur de	zone 4 moyenne  e N/M/T** nologique  ion de l'immeuble au re	oui no oui v no oui v no oui v no	on O
6 Si la transaction ne concerne pas ainsi que leur gravité, probabilité et ci  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une communication de l'immeuble au regard  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de  > Le terrain se situe en secteurs d'information relative aux sinistres in  > L'information relative aux sinistres in  > L'information est mentionnée dans l'a  Extraits des documents de référence  Vendeur - Acquéreur	un logement, l'information nétique, est jointe à l'acte du zonage sismique rènune de sismicité classique zone 2 faible du zonage règ rantaune à potentitat adon classique sols mation su les sols (SIS) ant de l'Etat dans le département de l'etat dans le département atastro de l'etat dans le département de l'etat dans le des le departement de l'etat dans le de l'etat dans le des le departement de l'etat dans le departement de l'etat dans le departement de l'etat dans le departement de	sur Il so é de risques a quels de vente  zone 3 modérée  aire i potentiel radon se en niveau 3  nce suite à une catastrophe phe naturelle, minière ou techn at et permettant la localisate meuble situé dans un Secteur de	zone 4 moyenne  e N/M/T** nologique ion de l'immeuble au re l'information sur les sols	oui no oui v no oui v no oui v no	on on mpte

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site https://www.naturalsrisks.com © 2022 Media Immo. Siège social : 124 rue Louis Baudoin 91100 CORBEIL ESSONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N°AP 559 256

#### Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Yvelines

Adresse de l'immeuble : 9 AVENUE DE LA TRANQUILITE - ARCHIMEDE 78000 VERSAILLES

En date du: 20/02/2022

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	ncemnisé
nondations et coulées de boue	27/06/1990	27/06/1990	07/12/1990	19/12/1990	•
nondations et coulées de boue	01/08/1998	01/08/1998	29/09/1999	20/10/1999	
nondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/1. /1999	
nondations et coulées de boue	06/07/2001	07/07/2001	06/08/2001	11/08/2001	
Vouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	01/12/2006	0 /12/2006	
nondations et coulées de boue	23/06/2005	23/06/2005	16/12/2005	30/12/2005	
Vouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2009	30/09/2009	13/12/2010	13/01/2011	
nondations et coulées de boue	09/05/2020	11/05/2020	16 0 2020	10/07/2020	
		, V,	~		

Cochez les cases Indemnisé si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation mmages consécutifs à chacun des évenements.

Etabli le :

de prestataire ou mandataire

Vendeur: SUCCESSION BUSQUET

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossi risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

#### Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement de

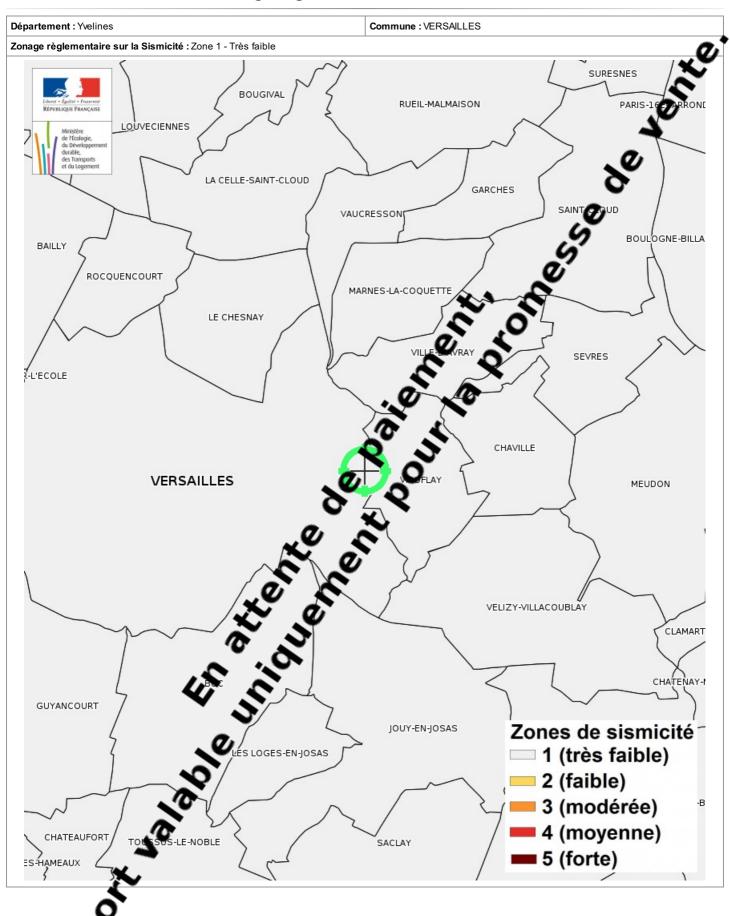
ament discuração do la julidad de la julidad Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 90 relative à l'hr misation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant u pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être pri, s" La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou r "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'un elle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : Guide Général PPR

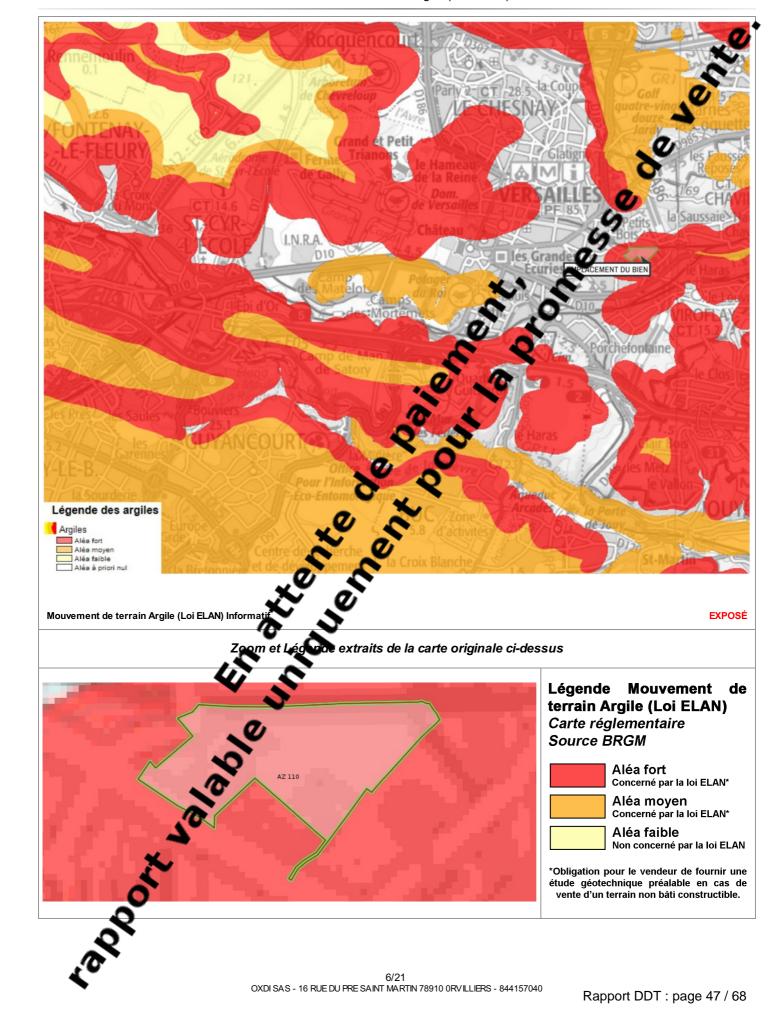
#### **Extrait Cadastral**



#### Zonage règlementaire sur la Sismicité



Carte Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)





#### Secteur d'Information sur les Sols



#### Secteur d'information sur les Sols (SIS)

#### Identification

78SIS05600 Identifiant OIL FRANCE Nom usuel

Adresse 1 Rue de l'Ecole des Postes

Lieu-dit

Département YVELINES - 78

VERSAILLES - 78646 Commune principale

Caractéristiques du SIS Le site a accueilli une station-service de 1995 à 2010, e la Société SHELL et, à partir de fin 2005, par la Société 'activité de Le site comportait plusieurs cuves de ca la station-service a cessé en décembre

> Dans le cadre de sa cessation d'activ a fait réaliser, en 2012, un diagnostic environne ol au droit des al du zones à « risques » de pollution ( s, bou de remplissage et séparateurs d'hydrocarbures, air Ces études ont mis drocarbures, HAP ( en évidence une pollution sols en t BTEX (Benzène, Toluène, hydrocarbures aromatiques p Ethylbenzène, Xylènes) au pit cu es de carburants ainsi que des traces de métaux lou b et mercure) au droit de la zone de stockage d chets au fond du site. Des traces d' hydrocarbures ont éte mevées ns les eaux souterraines à des teneurs inférieures érence.

> Des travaux de déi menés en décembre 2012 - janvier 2013. Ils ont ci utralisation et au retrait des cuves à carburants air terres souillées dans l'environnement de ces cuve

> Lors des tra kanx, les analy s de sols en fond et bords de fouilles ont révélé des teneurs iduelles en hydrocarbures. Les analyses sur les evées au niveau de deux piézomètres, en erraines mis en évidence des traces de BTEX et HAP rs de référence. La fouille a été comblée à l'aide

> nts de sol complémentaires ont été effectués, en la suite de ces travaux, dans des endroits n'ayant pas Les analyses de sol n'ont révélé aucun indice que de pollution, hormis en à un endroit en surface, par aucune anomalie n'a été identifiée dans l'air ambiant du

> des travaux de dépollution, l'état des milieux est compatible n usage de même type que l'usage de la dernière période exploitation, c'est-à-dire pour un usage de type industriel ou ommercial.

Actuellement, le site est en friche.

Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours

L'ancienne emprise du site Oil France se situe sur la parcelle AZ0110 au 1, rue de l'école des postes. Seule une très petite partie de la parcelle est donc concernée par le SIS.

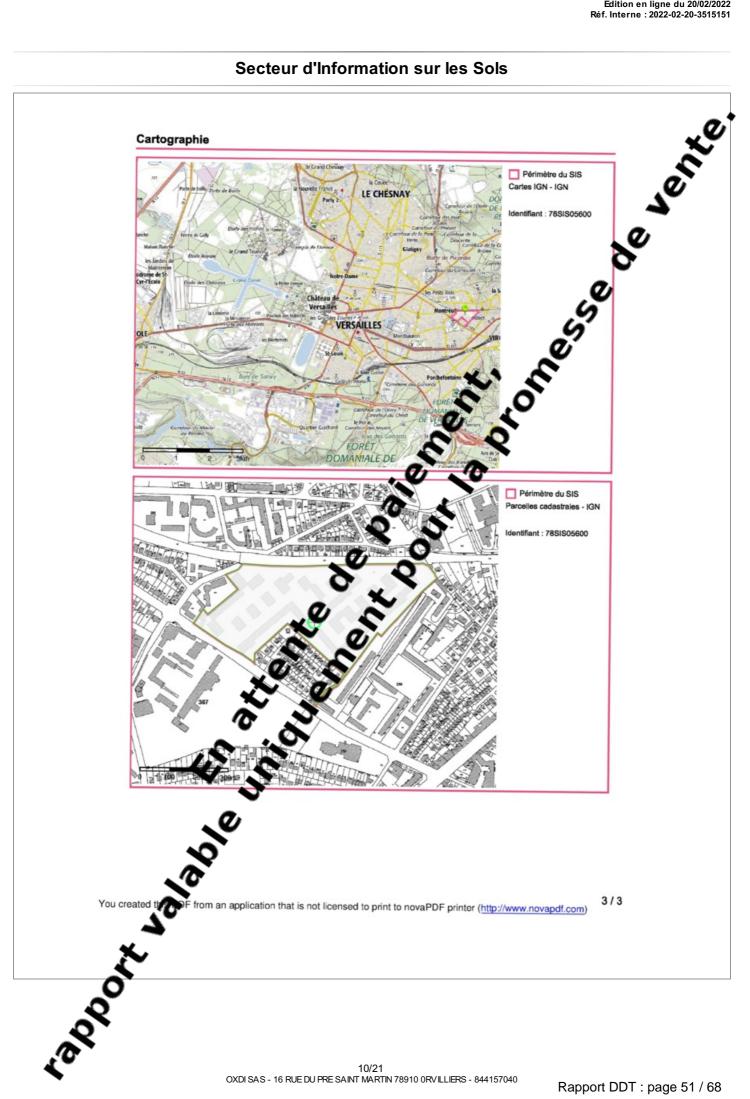
DF from an application that is not licensed to print to novaPDF printer (http://www.novapdf.com)

1/3

Rapport DDT: page 49 / 68

#### Secteur d'Information sur les Sols

## Jert 93) De la contraction de Références aux inventaires Identifiant Organisme Base Administration Base BASOL 78.0111 - DRIEE IF Base S3IC ( Administration Installations 65.11905 - DRIEE IF Classées) Sélection du SIS Statut Consultable Critère de sélection Commentaires sur la sélection Caractéristiques géométriques générales 638211.0, 6856367.0 (Lambert 93 Coordonnées du centroïde 79493 m<sup>2</sup> Superficie totale Perimètre total 2216 m Liste parcellaire cadastral Date de vérification du parcellaire Section Commune **VERSAILLES** ΑZ **Documents** J la 08/11/2 Source geopor Extent de rapport Diffusé Titre Cadastre Oui Vue aérienne Oui e bureau d'étude Plan du site Non 2/3 DF from an application that is not licensed to print to novaPDF printer (http://www.novapdf.com)



## Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)\*



Réalisé en ligne** par	Media Immo	
Pour le compte de	OXDI SAS	a.
Numéro de dossier	780206961	~~
Date de réalisation	20/02/2022	~~

Localisation du bien 9 AVENUE DE LA TRANQUILITE - AI 78000 VERSAILLES Section cadastrale AZ 110 117.8m Altitude

Latitude 48.8041 - Longitude

SUCCESSION BUSC Désignation du vendeur Désignation de l'acquéreur

Données GPS



acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat \* Ce présent document n'a pour but que de communique concernant les risques de pollution des sols.

Document réalisé à partir des bases de données BASIAS et BASOL

Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le MEDDE - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

#### SOMMAIRE

Synthèse de votre eta des Risques de Pollution des Sols

s Risques de Pollution des Sols (EPRS)?

tes situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

<sup>\*\*</sup> Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS vert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BAS

#### Qu'est-ce que l'ERPS?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

#### Doit-on prévoir de prochains changements ?

<u>Oui</u>: En application du <u>Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015</u> prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement, l'actuel ERPS sera progressivement interprété par l'élaboration de <u>Secteurs d'Information sur les Sols</u>, plus communément appelés les <u>SIS</u> et seront intégrés à <u>UPP</u>

#### Dans quels délais?

Le décret nous informe que les pouvoirs publics territoriaux de chaque département doivent élaborer et valider les SIS entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2019.

#### Que propose Media Immo durant ces 3 ans ?

Jusqu'à la mise en application progressive des arrêtés préfectoraux relatifs aux SIS, **Media Immo** vous transmet, à **titre of rmatif**, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**.

#### Que signifient BASOL et BASIAS ?

- BASOL : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués) par les appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- BASIAS : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée es entiellems à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). Il faut souligner qu'une inscrip et dans BAS AS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

#### Comment sont établis les périmètres et a tributs des niturs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires le chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des contributions des contributions des contributions de contribution de contrib

#### Qu'est-ce qu'un site polité ?

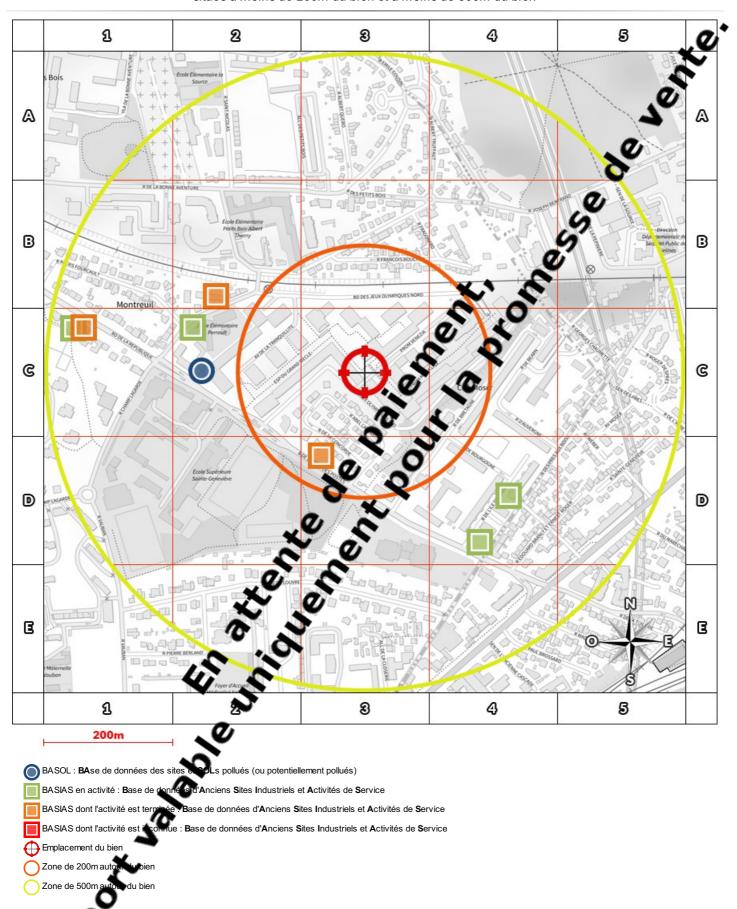
Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets or d'inimitration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes or l'e vironnemen. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épardages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombé s de rejets à osphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

#### Quels sont les risques si le vendeur ou le prilleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locatair de choix et commander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduct du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît par disproportie de par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret)

#### Cartographie des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



Retrouvez sur ce le cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement polluée) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos 🔘, 📋

Chacun de ces 🔭 tos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

#### Inventaire des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Repèr	e Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Adresse	Distance (Enviro
D3		Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	postes (17 - 19, rue de l'école des) VERSAILLES	140

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m		Adresse	Distand (Enviro
<b>@</b>	Station-service OIL FRANCE	D13 - Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel	1 Rue de l'E VERSAILLE	Ecole des Postes	253 m
B2	MOSER ET CIE (S.A. GEORGES)	Cultures permanentes (légumes, céréales, fruits, fleurs, pépinières)	Saint Symp rue) VERSAILLE	horien (1 quant et 3,	258 m
C2	BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST DE PARIS (SOCIETE)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Grand Sièc VERSAILLE	ele (2 es lanade du) ES	275 m
D4	LAVOMATIQUE (S.A.R.L. PROMOTION ET DIFFUSION)	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Isigny (8, n (rue des VERSA II LE	lace d')+ Prés aux Bois	297 m
D4	SHELL (S.A. DES PETROLES)	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin su sialise (station service de toute capacité de stockage)	portes (1, VERSAILLE	rue de l'école des) ES	320 m
C1	SOC?	Cultures permanentes (légumes, céréales, fruits, fleurs, pépinièn			441 m
C1	MOBIL OIL FRANCAISE (S.A.)	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en vagasin sof sialisé (station service de toute capacité de stockage)	République de la) VERSAILLE	(60 et 60 bis, boulevard	457 m
	Nom	Activité des sites on localise		Adress	е
SOC?		Fabrication et/ou stockage (sans application) de pelicures, conis, encres et mastics	ou solvants	Marais (6, rue des) VERSAILLES	
		itente nent			
		un steintenent			
		who sterile ment of the strain			
		Washington on the strain of th			
		Windstein and State of the Stat			
		who stidient in a straight of the stidient of			
	× so	who stidied in the state of the stidied in the state of t			
	okva	Whateholder and the straight of the straight o			
	oport. To	who strictly and a st			
	, apport	14/21 OXDI SAS - 16 RUE DU PRE SAINT MARTIN 78910 ORVILLIERS - 84415704			

Nom	Activité des sites on localise	Adresse
SOC?	Fabrication of/our stockage (sans application) do not lires all also encres of mastics our solvants	Marais (6, rue des) VERSAILLES

## Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)\*



Réalisé en ligne** par	Media Immo	
Pour le compte de	OXDI SAS	a.
Numéro de dossier	780206961	~v
Date de réalisation	20/02/2022	~~

Localisation du bien 9 AVENUE DE LA TRANQUILITE - A 78000 VERSAILLES Section cadastrale AZ 110 117.8m Altitude

Latitude 48.8041 - Longitude

Désignation du vendeur SUCCESSION BUSQ Désignation de l'acquéreur

Données GPS

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnem établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion social productions de la cohésion social production de la cohésion de la cohésio nent et du logement) pour la majorité des ection des populations) pour les établissements attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installation squelles l'établissement industriel est autorisé.

#### **GÉNÉALOGIE**

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (é onctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère ologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordon ert indiquées dans l'extraction.

AL.
que IC,
purs con

ATREINFORMATIF, &

Ant. Ceci our couvertain Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque lles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, es ou leur valeur initiale.

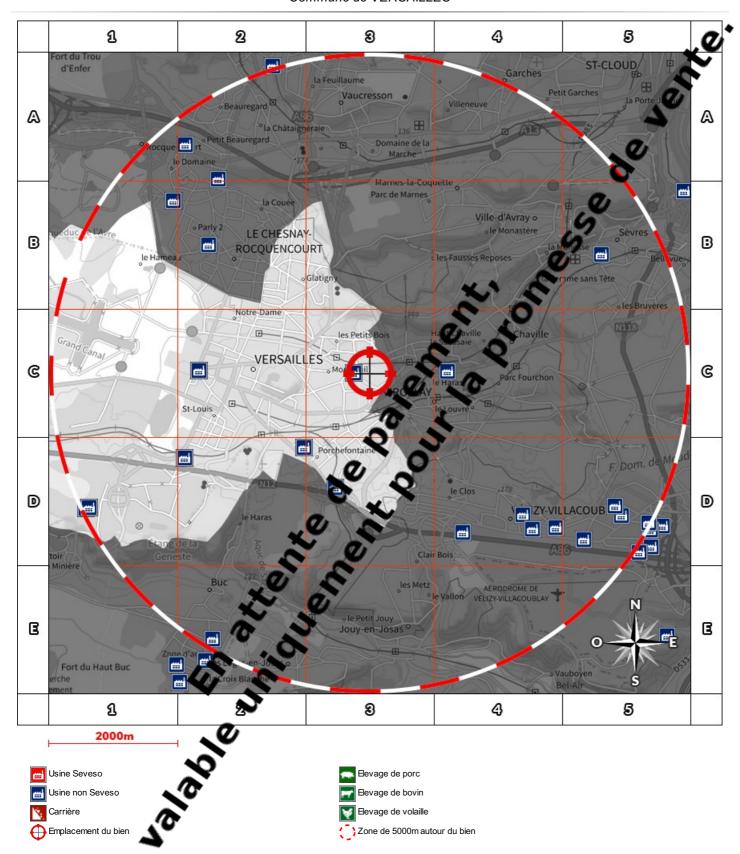
- \* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A T mations rendues publiques par l'Etat.
- \*\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

#### SOMMAIRE

Synthèse des Classées pour la Protection de l'Environnement

## Cartographie des ICPE

Commune de VERSAILLES



ganhie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées . ☑ et ☑. Retrouvez sur cette cart par les pictos 🔠, 📺, 🛚

Chacun de ces pictor est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.



#### Inventaire des ICPE

Commune de VERSAILLES

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationa e
		IC	PE situeés à moins de 5000m du bien		~~
D1	Valeur Initiale	CITROEN SPORT (racing)	19, Allée des Marronniers	En fonctionnement	Non Seveso
	valear mittale	Office voi of the (racing)	78000 VERSAILLES	Autorisation	NON
	Coordonnées Précises	VERSEO (ex SVCU)	1 Avenue du Maréchal Juin	En fonctionnement	Nonseveso
D2	Coordonnees Frecises	VERSEO (ex 3V CO)	78000 VERSAILLES	Autorisation	NON
[m]	Valeur Initiale	SCI Versailles Satory Les	Allée des Marronniers Quartier de Satory	En cessation d'activité	Non Seveso
<u> </u>	valeur iriitiale	marronniers	78000 VERSAILLES	INCONNU	NON
	Coordonnées Précises	Société OIL FRANCE	1, rue de l'Ecole des Postes	En cessation d'activité	Non Seveso
C3	Coordonnees Precises	Societe Oil FRANCE	78000 VERSAILLES	INCONNU	NON
- Cool	Valeur Initiale	NEXIMMO 33 (ilots A et B)	ZAC de Versailles Chantiers	En cessation d'accusé	Non Seveso
D2	valeur iriitiale	INEXIIVIIVIO 33 (IIOIS A EL B)	78000 VERSAILLES	INCONNU	NON
	Valeur Initiale	NEVIAMAO 22 (Hata C at D)	ZAC de Versailles Chantiers	En cessation a'activité	Non Seveso
D2	valeur Initiale	NEXIMMO 33 (ilots C et D)	78000 VERSAILLES	MNU	NON
	Coordonnées Précises	EP du chateau du musee et de	GrandCanal /BosquetEtoile /EtoileRoyale Parc du	F for ctionnement	Non Seveso
C2	Coordonnees Precises	domaine nal	Chateau 78000 VERSAILLES	Enregistrement	NON

Nom	Adresse	2	at d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
	ICPE situeés à plus de 500	0m au bien	_	
	Aucun ICPE à plus de 5000m du bien sur la	ommune XER	& MLES	

in the second and the

Rapport DDT: page 58 / 68

#### Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en ligne* par	OXDI SAS	<b>a</b> .
Numéro de dossier	780206961	, v
Date de réalisation	20/02/2022	~~

Localisation du bien 9 AVENUE DE LA TRANQUILITE - A 78000 VERSAILLES Section cadastrale AZ 110 Altitude 117.8m Données GPS Latitude 48.8041 - Longitude 2

SUCCESSION BUSC Désignation du vendeur Désignation de l'acquéreur

#### N AU BRUIT

Non exposé

#### SOMMAIRE

Eta des Nuisances Sonores Aériennes Synthèse de votre

isme applicables dans les zones de bruit des Aérodromes

SEURS PLAN, D'EXP.

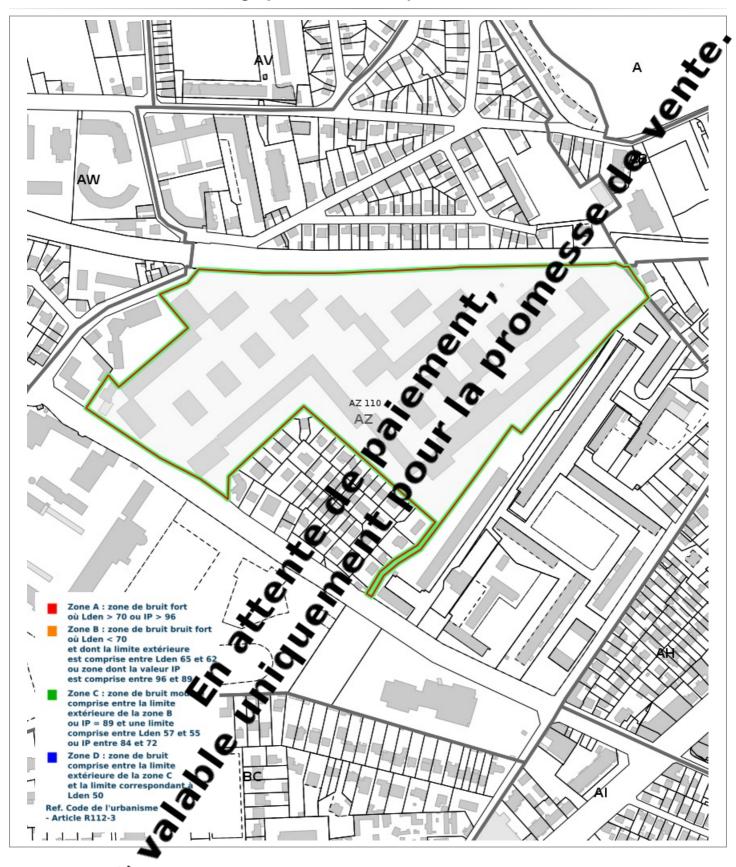
SIEURS PLA \* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de loç nises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

#### Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent d	es servitudes d'urbanisme (art. L. 11 location ou constructio	2-3 du code de l'urbanisme) et doive	ent à ce titre être notifiées à	l'occasion de toute cession,
Cet état est établi sur la base des informations mises	à disposition par arrêté préfect			
n°	du		mis à jour le	<b>*</b> C
Adresse de l'immeuble 9 AVENUE DE LA TRANQUILITE - ARCHIMEDE 78000 VERSAILLES	Cadastre AZ 110			
Situation de l'immeuble au regard d'un ou plus	ieurs plans d'exposition au	u bruit (PEB)		
■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB		, , ,		oui 📗 non 🗸
révisé   1 si oui, nom de l'aérodrome :		approuvé 🔲	date	· ·
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de	travaux d'insonorisation		o,	<sup>2</sup> oui ☐ non ✓
<sup>2</sup> si <b>oui</b> , les travaux prescrits ont été réalisés			55	oui non
■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre l	PEB	. 🙃	20'	<sup>1</sup> oui ☐ non ✓
révisé 1 si oui, nom de l'aérodrome :		approuvé 🔝	date	
Situation de l'immeuble au regard du zonage d	l'un plan d'exposition au b	pruit	J	
> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un pla zone A 1 forte	an d'exposition au bruit définie zone B <sup>2</sup> forte	comme : zone model.		zone D <sup>4</sup>
<sup>1</sup> (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)		.0 0		
<sup>2</sup> (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 et 62)				
<sup>3</sup> (entre la limite extérieur de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et	55)	5		
4 (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n' code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de crénaux horaires attribu	ables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur		énéral des impôts (et sous réserve des	s dispositions de l'article L. 112-9 du
Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bru	lit la plus importante.	8		
Documents de référence permettant la localisation en ligne		ard was nuisances prises e		
	tion de l'immet de au rega sur https://www.geoportail.ge disponible frefecture et pu			
Consultation en ligne Plan	sur https://www.geoportail.ge disponible frefecture ea.yu			
Consultation en ligne Plan Vendeur - Acquéreur	sur https://www.geoportail.ge disponible frefecture ea.yu			
Consultation en ligne Plan  Vendeur - Acquéreur  Vendeur SUCCESSIO	sur https://www.geoportail.ge disponible frefecture ea.yu			20/08/2022
Vendeur - Acquéreur Vendeur Acquéreur SUCCESSIO	sur https://www.geoportail.ge disponible Frefecture ea.yu		n-au-bruit-peb	20/08/2022
Vendeur - Acquéreur Vendeur Vendeur SUCCESSIO Acquéreur Date  20, 2022	sur https://www.geoportail.gs disponible Frefecture et au BUSQUE	-DDT (annexé, selon le cas, à la promannexé à l'acte authentique de vente vement.	Fin de validité  Fin de validité	promesse, à l'acte authentique
Vendeur - Acquéreur Vendeur Acquéreur Date  SUCCESSIO  20 v 2022  Cet état, à remplir par le deur ou le bailleur, est destiné à être intég de vente et au contrar a location ou annexé à ces actes si la vente p	ré au dossier de diagnostics technique orte sur un immeuble non bâti) et à être l'état futur d'achèvaériennes. Pour en sav oir plus, consulte https://www.ecologie-somplique l'acceptation des Conditions Gémissiones des conditions des conditions Gémissiones de la condition de conditions de cond	-DDT (annexé, selon le cas, à la promannexé à l'acte authentique de vente vement. ve la titulatire.gouv.fr/	Fin de validité  Fin de validité  esse de vente ou, à défaut de at, le cas échéant, au contrat pasition écologiques et solidaire	promesse, à l'acte authentique réliminaire en cas de vente en

## Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



## Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodromes



# PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONOD
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit			ام	e T
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés		S	
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés		* , ~	
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs		20,01	
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent p	oas d'entraîner l'in	p. station de 201 Illation permanente	
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécess aéronautique ou i population	ndispensable at x	10	
Maisons d'habitation individuelles non groupées	. 6	20	i secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation		. 0		
Habitat groupé (lotissement,) parcs résidentiels de loisirs	0.	*		

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'exte sio mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous n's ar e de n	•	apacité d'accueil d'habitants exposés uisances	
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbat ou permettre le renouvellement urbain et quartiers su villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

Cor	STRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXIST	ANT
autorisé sous rés, ve le mesures d'isolatio coustique	autorisé sous conditions	Non autorisé

© DGAC 2004



# Certificat de compétences **Diagnostiqueur Immobilier**

N° CPDI4999

Version 001

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

#### Monsieur GESBERT Xavier

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

e sans mention Amiante Sans Mention\*
Date d'effet : 11/10/2018 - Date d'expiration : 10/07/2022

Amiante sans mention

DPE individuel Diagnostic de performance énergétique sans montion : DP

Date d'effet: 11/10/2018 - Date d'expiration

Etat de l'installation intérieure gaz Gaz

Date d'effet: 11/10/2018 - Date d'expir

Plomb: Constat du risque d'exposit Plomb

Date d'effet: 11/10/2018 - Date

**Termites** Etat relatif à la présence de te bâtiment - France métropolitaine

Date d'effet: 11/10/2018

En foi de quoi ce certificat est délivré, pou valoir et ervir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 10/10/20

et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la



# CERTIFICAT

Potences duries en y

"I les en procios y

Transies des

Transies des

Transies des Diagnostiqueur immobilier

DEKRA CERTIFICATION SAS certifie que Monsieur

est titulaire du certificat de compétences N°DTI1981 pour :

- Etat relatif à l'installation intérieure d'électricité

Ces compétences répondent aux exigences de 1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'applicati certification. Ce certificat est valable à conditio

\* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères immeubles d'habitation et les critères d'accréditation res opératirurs des <u>constats de risque d'exposition au plomb</u> ou agréées pour réaliser des diag décembre 2011 : Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critéres de certification des compétences x et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les crières d'accréditation des nique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 : Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de co rsonnes physiques réalisant l'<u>état de l'installation intérieure de gaz</u> et les critèr



Le Directeur énéral, Yvan MAINGUY Ic 05/12/2018





Numéro d'accréditation 4-0081 Portée disponible

sur www.cofrac.fr

Saule la version eriginale du certificat avec bance argentes à ganche relation

#### RCE PRESTATAIRES



#### SAS OXDI

6 RUE DU PRE SAINT MARTIN 78910 ORVILLIERS

#### **COURTIER**

BERTRAND COLLET
2 AVENUE JACQUES PREVERT
BP 226

14402 BAYEUX CEDEX 02 **Tél: 02 31 22 44 69** Fax: 02 31 22 32 78

Email: BERTRAND.COLLET@CABINET-

COLLET.FR

Portefeuille: 0111412820

<u>/os références :</u>

Contrat a 7449574504
Client n° 0595820720

AXA France IARD, atteste que:

SAS OXDI
6 RUE DU PRE
SAINT MARTIN
78910 ORVILLIERS

est titulaire d'un contrat d'assurance  $\mathbf{N}^\circ$  **7448011** $^\circ$   $^\bullet$  garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice  $^\circ$  s' activités uivantes :

#### 1. Diagnostics réglementés relevant ou Dossier de Diagnostic Technique

- Repérage amiante avant transaction (At L 1334-2-1 et L 1334-13 et Art R 1334-23 et R 1334-24 du Code de la Santé Publique).
- L'Etat des Risques d'Accessibilité ad Fromb (ER-17), Constat des risques d'exposition au plomb (CREP) et Diagnostic de Risque d'Intoxication au Plomb per les peintures (DRIPP)(Art. L 1334-5 à L 1334-8-1, Art. R 1334-1 du Code de la Santé Duslique)
- Etat du bâtiment relatif à a présence de termites (Art. L 133-6 et R 133-1, R 133-7 et R 133-8 du Code de la construction et de l'habitation
- Diagnostic et Audit de Performance Energétique (Art. L 134-1, Art. R 134-1 à R 134-5 du Code de l'environnement et décret n°20, 8-461 du 15 mai 2008)
- Etat de l'installation intérieure de gaz (Art. L 134-6, Art. R 134-6 à R 134-9 du Code de la Construction et de l'Habitation)
- Etat de l'installation intérieure d'électricité (Art. L 134-7, Art. R 134-10 à R 134-14 du Code de la Construction et del'Habitation)

#### 2. Autres Diagnos cs

- Repérage Amiante avant et après travaux, avant démolition, Dossier Technique Amiante (Art R 1334-25 du Code de la Santé Publique)
- Mesurage loi Carrez et Loi Boutin (Art.46 de la Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965. Article 4-1 (1) et 4-23 du décret n° 67-223 du 17 mars 1967. Art. 78 de la Loi n°2009-323 du 25 mars 2009)
- Descriptif de l'état d'un bien immobilier destiné à l'affectation d'un Prêt à Taux Zéro Plus Conformi normes de Surfaces et d'Habitabilité, PTZ (prêt à taux zéro) et prêts conventionnés
- Certificats de conformité aux normes de surface et d'habitabilité
- Etat des risques naturels et technologiques (Art L 125-5 et R 125-26 du code de l'environneme
- L'état du non bâti relatif à la présence de termites
- Diagnostic des insectes xylophages et champignons lignivores,
- dite Loi SRU) Diagnostic Technique Immobilier et logement décent (Loi n°2000-1208 du 13 décembre
- Diagnostic technique SRU avant mise en copropriété
- Recherche du Plomb dans l'eau
- Diagnostic radon
- Diagnostic sur la qualité de l'environnement du bâti par Prélèvement
- Sécurité piscine
- Bilan énergétique
- La thermographie et/ou infiltrométrie
- Diagnostic d'Accessibilité handicaps,
- Etat des lieux locatifs
- Vérification de conformité des réseaux d'eaux
- L'état des installations d'assainissement collectif et non
- La mise en copropriété, la rédaction et la modification des r copropriété ainsi que le calcul des tantièmes et millièmes de copropriété
- DPE volontaire ou réglementé (réservé aux diagn
- ECO PTZ dans le cadre des dispositions de l'arrêt
- L'audit énergétique
- **Etudes thermiques**

La présente attestation ne peut engage des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La garantie s'exerce à concurrence d arantie figurant dans le tableau ci-après.

de du **01/01/2022** au **01/01/2023** sous réserve des possibilités La présente attestation est vala nnée d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou de suspension ou de résiliat le contrat.

> Fait à Paris le 10 décembre 2021 Pour la société

**AXA France IARD SA** 

Tableau de quaranties contrat 74480119	04
--	----

		~
		No.
		G
	ities contrat 7448011904	EDA COUCES
URE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
s dommages corporels, matériels et immatériels sécutifs confondus	0.000.000 6 224 224 6	ø'
res que ceux visés au paragraphe « Autres garanties »	9.000.000 € par année d'assurance	~
orès)	~~	<u>~</u>
Oont : Oommages corporels	9.000.000 € par année	NEANT
	d'assur de	
Oommages matériels et immatériels consécutifs onfondus	1.200.000 par année d'assurance	3.000 €
compris le vol par les préposés)		
dont pour les dommages immatériels consécutifs	1.000,000 € ptr année d'assulance	3.000 €
res garanties :	2 0	
te inexcusable (dommages corporels) icle 2.1 des conditions générales)	1.000.010 € par sinistre et 2.000.000 € par année	500 €
einte accidentelle à l'environnement (tous dommag	750.000 € par année	3.000 €
ondus) cle 3.1 des conditions générales)	d'assurance	
onsabilité civile professionnelle	500 000 C	3,000,6
s dommages confondus)	500.000 € par sinistre et 700.000 € par an et par cabinet	3.000 €
is dommages contondus)		
nmages immatériels non consécutifs	300.000 € par année	3.000 €
es que ceux visés par l'obligation d'assurat se (selon nsion aux conditions particulières)	d'assurance	
nmages aux biens confiés on extension aux conditions particulères)	150.000 € par sinistre	3.000 €
onstitution de documents/ média, confiés (selon ension aux conditions particulie, 25)	30.000 € par sinistre	1.200 €
ense (art 5 des conditions genérales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
ours (art 5 des conditu ns générales)	20.000 € par litige	Seuil d'intervention : <b>380 €</b>
	•	

raport valable initial entropy of the state of the state